



Université A. Mira de Bejaia

Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion
Département des sciences financières et comptabilité

Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention d'un Master en
sciences financières et comptabilité / Option : Comptabilité &
Audit

Thème :

**L'audit légal et normes ISA :
transformer la pratique en PME
algérienne**

Réalisé par :

- M^{elle} BENAMARA Lina

Encadré par :

- M. GRAZEM Rachid

Année Universitaire 2024/2025

Remerciement

*Louange à Dieu, Maître des commencements et des fins,
lui qui m'a prêté la lumière pour voir, la force pour
persévérer, et l'entourage pour ne jamais tomber seule.*

*À Monsieur GRAZEM Rachid, mon directeur de mémoire,
je rends un hommage sincère. Par sa rigueur exigeante, sa
lucidité sans compromis et sa confiance silencieuse, il n'a
pas seulement guidé mon travail : il a affûté ma pensée.
Sous sa direction, la discipline est devenue élévation.*

*À Monsieur SLIMANI Youssef, visionnaire à la tête de la
SARL JMO Distribution, merci pour m'avoir offert bien
plus qu'un stage : un terrain de vérité où la connaissance
s'est incarnée.*

*À Monsieur GUEMAT Idir, dont les conseils précis ont
structuré mes pas, et à Mademoiselle TAHI Kahina, dont
la bienveillance quotidienne fut une ancre dans l'effort :
votre présence a donné un visage humain à
l'apprentissage.*

*À toute l'équipe de la SARL JMO Distribution, merci pour
l'énergie partagée, l'accueil sincère, et la confiance offerte
sans condition. À Monsieur le Commissaire aux Comptes,
dont l'expertise m'a révélé la noblesse cachée de la
rigueur : je vous suis redevable.*

*Et à ceux discrets, silencieux, constants qui ont cru en moi
sans le dire, soutenu sans attendre, et prié parfois sans que
je le sache : que ces mots vous atteignent comme une
évidence.*

Ce mémoire est un fruit ; mais vous êtes la racine.

Dédicace

*À toi, Seigneur des mondes,
toi qui m'as façonnée de néant, choisie sans
mérite, comblée sans limite.*

*Je ne suis que faiblesse, et pourtant t
tu m'as accordé la force d'aimer,
et dans ton infinie sagesse, tu m'as confié la
perle rare : ma famille.*

Lina

Liste des abréviations

Abréviation	Signification
CAC	Commissaire aux Comptes
COSO	Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission
DAF	Directeur Administratif et Financier
ERP	Enterprise Resource Planning
HACCP	Hazard Analysis Critical Control Point
IAASB	International Auditing and Assurance Standards Board
IFAC	International Federation of Accountants
IFRS	International Financial Reporting Standards
ISA	International Standards on Auditing
ISO	International Organization for Standardization
OCA	Office Chief Accounting
ONECCA	Ordre National des Experts-Comptables, Commissaires aux Comptes et Comptables Agréés
PCAOB	Public Company Accounting Oversight Board
PME	Petites et Moyennes Entreprises
RBA	Risk-Based Audit
SARL	Société À Responsabilité Limitée
SCF	Système Comptable Financier
SOX	Sarbanes-Oxley Act

Liste des tableaux :

N°	Titre	Page
Tableau		
01	Les types d'opinions d'audit	19
02	Les principales différences entre l'audit interne et l'audit légal	20
03	Chronologie des événements structurants de la SARL JMO Distribution	24
04	Répartition géographique des sites de la SARL JMO Distribution	25
05	Avantages stratégiques de la localisation de l'unité industrielle de Bejaïa	30
06	Lignes de production de l'unité industrielle de Bejaïa	30
07	Capacités de conditionnement des produits agroalimentaires	31
08	Fruits secs Marque Guermech	31
09	Analyse SWOT de l'unité industrielle de Bejaïa	32
10	Typologie des clients et segmentation commerciale de la SARL JMO Distribution	33
11	Budget prévisionnel de la mission d'audit légal, Exercice 2023	36
12	Méthodologie d'analyse pour la prise de connaissance de l'entité (ISA 315)	36
13	Synthèse initiale des risques d'anomalies significatives par cycle, Exercice 2023	37
14	Détermination des seuils de matérialité par cycle (ISA 320)	37
15	Seuils de matérialité par composante significative, Exercice 2023	38
16	Cartographie consolidée des risques par cycle comptable Cycle Achats	39
17	Cartographie consolidée des risques par cycle comptable Cycle Ventes	39
18	Cartographie consolidée des risques par cycle comptable Cycle Trésorerie	40
19	Cartographie consolidée des risques par cycle comptable Cycle Immobilisations	40
20	Scénarios de fraude plausibles identifiés lors de l'audit Exercice 2023	41
21	Déficiences significatives du contrôle interne communiquées à la direction 15 mars 2024	42
22	Réponses opérationnelles apportées aux risques identifiés Exercice 2023	42

N°	Titre	Page
Tableau		
23	Assertions d’audit testées par cycle significatif Exercice 2023	43
24	Résultats des tests de substance Cycle Trésorerie Exercice 2023	44
25	Résultats des tests de substance Cycle Clients Exercice 2023	45
26	Résultats des tests de substance Cycle Stocks Exercice 2023	45
27	Estimation des provisions sur créances douteuses Clients principaux Exercice 2023	46
28	Résultats des tests de substance Cycle Immobilisations Exercice 2023	46
29	Résultats des tests de substance Cycle Fournisseurs Exercice 2023	47
30	Techniques de vérification utilisées lors des tests de substance	47
31	Évaluation des anomalies détectées et comparaison aux seuils de matérialité Ex. 2023	48
32	Recommandations spécifiques émises par le CAC par cycle Exercice 2023	48
33	Événements postérieurs à la clôture	49
34	Événements postérieurs à la clôture identifiés Période janvier à mars 2024	49
35	Analyse de la lettre d’affirmation de la direction (ISA 580)	50
36	Évolution des résultats nets sur cinq exercices 2019 à 2023	51
37	Analyse de la trésorerie nette Exercice clos au 31/12/2023	51
38	Opinion d’audit Résumé des anomalies justifiant la réserve Exercice 2023	52
39	Plan opérationnel des recommandations finales Suivi 20242025	53
40	États des cinq (05) rémunérations nettes les plus élevées servies en 2023	57
41	Résultats nets des cinq (05) derniers exercices	58
42	Évolution du chiffre d’affaires durant les cinq (05) dernières années	58

Liste des figures

N° Figure	Titre	Page
1	Répartition capitalistique de la SARL JMO Distribution	24
2	Organigramme fonctionnel de la SARL JMO Distribution	27

Sommaire

Remerciements	
Dédicaces	
Liste des abréviations	
Liste des tableaux	
Liste des figures	
Introduction générale.....	1

Chapitre 01 :

Le cadre conceptuel de l'audit financier

Introduction	4
Section 1 : Fondements de l'Audit Financier.....	4
1. Introduction générale au rôle et aux objectifs de l'audit financier.....	4
2. Concepts fondamentaux de l'audit financier.....	5
2.1 L'assurance raisonnable	5
2.2 L'élément probant	5
3. Origines et évolution historique de l'audit financier.....	6
3.1. Les premières formes d'audit : de l'Antiquité au Moyen Âge.....	6
3.2. Révolution industrielle et naissance de l'audit moderne	6
3.3. L'évolution de l'audit au XX ^e siècle et au XXI ^e siècle.....	6
4. Typologie des missions d'audit.....	7
4.1. L'audit financier	7
4.2. L'audit de conformité	8
4.3. L'audit opérationnel	8
4.4. L'audit des systèmes d'information (audit informatique).....	8
5. L'approche basée sur les risques (Risk-Based Audit - RBA)	8
5.1. Genèse et principes fondamentaux.....	8
5.2. Compréhension de l'environnement de l'entité	8
5.3. Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives	9
5.4. Évaluation du système de contrôle interne.....	9
5.5. Détermination des réponses aux risques identifiés.....	9
6. Techniques et Procédures d'Audit.....	9
6.1. Tests de Contrôle.....	9
6.2. Procédures Substantielles	10
6.3. Procédures Analytiques	10

7. L'Audit et la Lutte contre la Fraude	10
7.1. Responsabilités de l'Auditeur.....	10
7.2. Types de Fraudes Comptables.....	11
7.3. Techniques de Détection	11
8. Documentation et Communication des Résultats.....	11
8.1 Documentation des Travaux d'Audit	11
8.2 Structure du Dossier d'Audit.....	11
8.3 Communication des Résultats : Le Rapport d'Audit.....	11
9. Le Contrôle Interne et Son Impact sur l'Audit	12
9.1 Définition et Composantes du Contrôle Interne.....	12
9.2. Évaluation du Contrôle Interne par l'Auditeur.....	12
9.3. Déficiences et Faiblesses du Contrôle Interne.....	12
9.4. Impact sur la Stratégie d'Audit.....	12
10. Articulation entre Audit Interne et Audit Externe.....	13
10.1. Complémentarités et Distinctions	13
10.2. Utilisation du Travail de l'Audit Interne	13
10.3. Limites.....	13
Section 2 : Le commissariat aux comptes	14
1. Fondation Historique et Structuration du Commissariat aux Comptes en Algérie	14
1.1. La Genèse du Commissariat aux Comptes (1969-1980).....	14
1.2. La Marginalisation du Commissariat aux Comptes (1980-1988)	14
1.3. La Professionnalisation du Commissariat aux Comptes (1988-1991)	15
1.4. Les Premiers Échos des Normes Internationales d'Audit (ISA).....	15
2. Indépendance et statut légal : Défis et lacunes réglementaires.	16
2.1. Statut Légal et Conditions d'Accès à la Profession	16
2.2. L'Indépendance	16
2.3. Défis Structurels et Failles Réglementaires.....	17
2.4. Propositions de Réformes.....	18
3. Missions de certification : Régularité, sincérité, image fidèle.	18
3.1. La Mission d'Audit Légal :	18
3.2. Typologie des Opinions d'Audit :	19
3.3. Articulation entre Audit Interne et Audit Légal	19
3.4. Limites Actuelles du Modèle Algérien :	20

3.5. Stratégie d'Harmonisation avec les ISA.....	20
Conclusion.....	22

Chapitre 02 :

L'usage méthodologique des ISA dans l'audit légal de la SARL JMO Distribution

Introduction	23
Section 1 : présentation de l'organisme d'accueil “ SARL JMO DISTRIBUTION”	23
1. Les caractéristiques de l'entreprise d'accueil et son environnement	23
1.1. Genèse et Histoire Entrepreneuriale	23
1.2. Forme Juridique, Gouvernance et Alliances Capitalistiques.....	24
1.3. Répartition Géographique et Logique d'Implantation	25
1.4. Vision et Valeurs Stratégiques	25
1.5. Transition vers la Croissance et la Transformation Industrielle.....	26
2. Organigramme de JMO Distribution	26
2.1. La Direction Générale	28
2.2. Direction des Ressources Humaines	28
2.3. Direction Comptable et Financière.....	28
2.4. Direction d'Exploitation.....	29
2.5. Direction Commerciale	29
2.6. Direction Juridique et Contentieux :.....	29
2.7. Service Prévention et Sécurité.....	29
2.8. Service Laboratoire	29
2.9. Secrétariat	30
3. L'unité industrielle de Béjaïa	30
3.1. Localisation Stratégique de l'Unité de Béjaïa	30
3.2. Lignes de Production et Capacités Industrielles.....	30
3.3. Portfolio Produits de la filiale de Béjaïa.....	31
3.4. Évaluation Stratégique SWOT de l'unité de Béjaïa	32
3.5. Typologie Clients et Segmentation Commerciale.....	33
Section 2 : La réalisation de la mission d'audit selon le guide ISA.....	33
1. Phase préliminaire et planification de l'audit légal	33
1.1. Contexte juridique et économique de l'entité auditée.....	33
1.2. Objectifs et portée de l'audit légal	34
1.3. Acceptation et reconduction de la mission (ISA 210 adapté)	34

1.4. Supervision et qualité des travaux	35
1.5. Planification stratégique de l’audit (ISA 300 adaptée).....	35
1.6. Prise de connaissance de l'entité (ISA 315 adaptée)	36
1.7. Évaluation initiale des risques majeurs*	37
1.8. Détermination des seuils de matérialité (ISA 320).....	37
2. Évaluation du contrôle interne, des risques et de la fraude	38
2.1. Cadre légal et normatif de l’évaluation des risques.....	38
2.2. Méthodologie d’analyse du contrôle interne	38
2.3. Application par cycle : Analyse des faiblesses et risques	39
2.4. Cartographie consolidée des risques	41
2.5. Risques de fraude : Analyse spécifique.....	41
2.6. Communication des faiblesses à la direction	41
2.7. Réponses opérationnelles du commissaire aux comptes	42
2.8. Recommandations stratégiques pour renforcer le contrôle interne	42
3. Contrôle des comptes et tests de substance	43
3.1. Objectifs et cadre légal de cette phase.....	43
3.2. Méthodologie adaptée au contexte algérien	43
3.3. Tests de substance par cycle significatif	44
3.4. Techniques de vérification utilisées	47
3.5. Évaluation des anomalies détectées	48
3.6. Recommandations spécifiques du CAC	48
4. Travaux de fin de mission, opinion d’audit et recommandations finales.....	49
4.1. Événements postérieurs à la clôture (ISA 560 adaptée).....	49
4.2. Déclarations écrites de la direction (ISA 580 adaptée)	50
4.3. Continuité d’exploitation (ISA 570 adaptée)	50
4.4. Opinion d’audit Rapport légal du commissaire aux comptes.....	52
4.5. Recommandations finales Tableau opérationnel.....	53
5. Les rapports de fin de mission.....	53
Conclusion.....	58
Références bibliographiques	63
Annexes	63
Résumé.....	72

Introduction générale

Introduction générale :

À l'heure où la mondialisation financière et la complexité des flux économiques redéfinissent les règles du jeu, l'information comptable est devenue un levier stratégique pour la confiance et la gouvernance des entreprises. En Algérie, ce mouvement s'accompagne d'une attente croissante de transparence et de fiabilité, notamment à travers la pratique de l'audit légal dans les PME.

L'audit légal, longtemps perçu comme une simple exigence réglementaire, tend aujourd'hui à s'affirmer comme un véritable outil de modernisation, de performance et de crédibilité pour les entreprises algériennes. Cette évolution s'inscrit dans un contexte où les Normes Internationales d'Audit (ISA), élaborées par l'IAASB, s'imposent progressivement comme la référence mondiale en matière de qualité et de comparabilité des missions d'audit.

Toutefois, l'Algérie se distingue par une situation singulière : son Système Comptable Financier (SCF) s'inspire des standards internationaux, mais les ISA ne sont pas intégrées formellement dans la réglementation de l'audit légal. Face à ce vide normatif, de nombreux professionnels choisissent d'adopter volontairement les ISA, dans l'espoir d'apporter plus de rigueur, de transparence et de valeur ajoutée à leurs missions, notamment auprès des PME.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la problématique centrale de ce mémoire :

Comment l'application intelligente et adaptée des normes ISA peut-elle transformer la pratique de l'audit légal dans les PME algériennes, en conciliant excellence internationale et spécificités nationales ?

Ce questionnement soulève des enjeux majeurs :

- L'adaptabilité des normes internationales à la réalité des PME algériennes ;
- La capacité des auditeurs à jouer un rôle de "passeurs" entre prescriptions globales et contraintes locales ;
- La possibilité de faire de l'audit légal un levier de modernisation, sans sacrifier l'ancrage réglementaire et culturel du pays.

La littérature académique a largement étudié l'adoption des normes IFRS et ISA dans les pays émergents (Zeghal & Mhedhbi, 2006 ; Leuz, 2010), mettant en avant à la fois les bénéfices en termes de qualité et les obstacles liés à l'infrastructure institutionnelle ou à la

formation des acteurs. Cependant, peu de recherches se sont penchées sur l'application volontaire et méthodologique des ISA dans l'audit légal des PME en Algérie, ni sur la manière dont les auditeurs peuvent transformer leur pratique par une hybridation intelligente des référentiels.

Ce mémoire s'appuie sur une base théorique solide, mobilisant notamment :

- Power (1997), qui voit l'audit comme un rituel de légitimation ;
- Mennicken (2008), qui analyse l'audit comme une "écologie hybride" entre normes, institutions et pratiques ;
- Leuz (2010), qui insiste sur la dimension politique et culturelle des régulations comptables ;
- Zeghal & Mhedhbi (2006), qui identifient les freins structurels à l'adoption des normes internationales dans les pays du Sud.

Dans cette optique, l'application des ISA n'est pas envisagée comme un simple transfert, mais comme un processus d'hybridation : une adaptation intelligente, contextualisée, qui vise à conjuguer rigueur internationale et pertinence locale. Trois hypothèses structurent la réflexion :

- **Hypothèse n° 1** : L'application des ISA améliore la qualité et la rigueur de l'audit légal, même sans obligation réglementaire ;
- **Hypothèse n° 2** : Le jugement professionnel de l'auditeur est renforcé par une appropriation adaptée des ISA au contexte algérien ;
- **Hypothèse n° 3** : Les ISA peuvent être adaptées avec succès aux spécificités des PME algériennes, notamment via une hybridation avec le SCF.

La méthodologie adoptée est qualitative et inductive, fondée sur :

- Une revue critique des textes normatifs (ISA, SCF) et de la littérature académique ;
- Une relecture des ISA à la lumière du droit algérien ;
- Une étude de cas immersive, centrée sur une mission réelle d'audit légal menée au sein de la SARL JMO Distribution, sous la supervision d'un commissaire aux comptes agréé.

Tout le processus d’audit de la planification à l’évaluation des risques, en passant par la collecte des éléments probants a été conduit selon les standards ISA, tandis que le rapport final a été rédigé conformément au cadre légal algérien.

Trois concepts clés guident cette analyse :

- Hybridation normative : l’adaptation stratégique des normes internationales au contexte local ;
- Souveraineté professionnelle : la capacité des auditeurs à innover et à anticiper, au-delà des prescriptions formelles ;
- Écologie hybride de l’audit : l’articulation des logiques internationales, nationales et professionnelles dans l’exercice de l’audit.

La structure du mémoire reflète cette démarche :

- Le premier chapitre pose le cadre conceptuel et réglementaire de l’audit légal, en mettant en lumière l’évolution des normes, le rôle du commissaire aux comptes et les spécificités du contexte algérien ;
- Le second chapitre expose l’étude de cas de la SARL JMO Distribution, détaillant l’application méthodologique des ISA à chaque étape de la mission, jusqu’à la formulation d’une opinion conforme au droit national..

Chapitre 01 : Le cadre conceptuel de l'audit financier

Introduction :

Dans un environnement économique où la qualité de l'information financière conditionne directement la confiance des investisseurs, des prêteurs et des régulateurs, l'audit financier s'impose comme un élément fondamental du fonctionnement des marchés.

Bien au-delà d'un simple contrôle de conformité, l'audit est une démarche structurée qui vise à évaluer, avec méthode et indépendance, la pertinence, la fiabilité et la sincérité de l'information comptable publiée. Il repose sur un socle d'exigences techniques, de normes internationales éprouvées, et sur l'application constante du jugement professionnel.

Ce chapitre examine, en deux temps, les bases conceptuelles et historiques de l'audit financier (Section 1), puis les spécificités du commissariat aux comptes en Algérie (Section 2), en mettant en évidence les enjeux associés à l'indépendance, à la qualité de l'audit et à son rôle dans la gouvernance des entreprises.

Section 1 : Fondements de l'Audit Financier

1. Introduction générale au rôle et aux objectifs de l'audit financier

L'audit financier constitue un processus systématique visant à évaluer la fiabilité de l'information financière produite par une entité. Selon l'International Federation of Accountants (IFAC, 2020, p. 12), il s'agit de « recueillir et évaluer objectivement des éléments probants relatifs aux assertions contenues dans les états financiers, afin de déterminer leur conformité à un référentiel comptable identifié ». L'objectif fondamental de l'audit est d'apporter une assurance raisonnable aux utilisateurs des états financiers quant à l'absence d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs (ARENS et al., 2017, p. 30).

À travers cette mission essentielle, l'auditeur joue un rôle clé dans la consolidation de la confiance des parties prenantes (investisseurs, créanciers, régulateurs) en garantissant la transparence et la sincérité de l'information financière. L'audit soutient ainsi la stabilité des marchés financiers et contribue à la bonne gouvernance des entreprises.

Dans cette perspective, la profession d'auditeur s'articule autour de plusieurs objectifs fondamentaux. Elle vise d'abord à garantir la fiabilité des états financiers en assurant la conformité des comptes aux référentiels comptables tels que les IFRS ou les normes locales applicables (ARENS et al., 2017, p. 31). Par ailleurs, l'audit a pour mission de détecter les anomalies significatives, notamment les erreurs matérielles et les fraudes susceptibles d'altérer la sincérité de l'information (SINGLETON & SINGLETON, 2010, p. 41). Cette démarche contribue à renforcer la confiance des parties prenantes, en leur permettant de prendre des

décisions éclairées sur la base d'informations fiables (PRATT et al., 2019, p. 110). Enfin, l'audit favorise l'amélioration de la gouvernance d'entreprise en encourageant la discipline financière et en renforçant l'efficacité des contrôles internes (CANNON et al., 2016, p. 172).

La réalisation de ces objectifs repose sur deux piliers fondamentaux : le jugement professionnel et le scepticisme professionnel. L'auditeur doit conserver une posture critique et indépendante devant les éléments probants recueillis (ARENS et al., 2017, p. 32).

2. Concepts fondamentaux de l'audit financier

2.1. L'assurance raisonnable

L'assurance raisonnable est définie par l'ISA 200, paragraphe 5 comme un niveau élevé d'assurance, sans toutefois atteindre la certitude absolue. L'auditeur vise à réduire le risque d'anomalies significatives à un seuil acceptable par la mise en œuvre de procédures appropriées (ISA 200, par. A47 ; ARENS et al., 2017, p. 33).

Cette limite intrinsèque de l'audit résulte de plusieurs facteurs. Tout d'abord, l'utilisation de techniques d'échantillonnage remplace une vérification exhaustive, ce qui peut limiter la portée des contrôles (SINGLETON & SINGLETON, 2010, p. 43). Ensuite, l'audit dépend des jugements et estimations comptables établis par la direction, introduisant une certaine subjectivité dans l'évaluation. Par ailleurs, il existe un risque de fraude sophistiquée, souvent associée à des collusions ou des falsifications, qui peuvent échapper aux procédures de contrôle les plus strictes (ISA 240, par 6). Ainsi, même le contrôle le plus rigoureux ne peut totalement éliminer le risque d'anomalies.

2.2. L'élément probant

L'élément probant est toute information collectée par l'auditeur pour fonder son opinion. Sa qualité est évaluée selon deux critères : pertinence et fiabilité. L'ISA 500, paragraphe 5 stipule que les preuves obtenues de sources externes sont généralement plus fiables que celles internes.

Parmi les principales techniques de collecte d'éléments probants figurent l'inspection de documents tels que les factures et contrats, qui offrent une fiabilité élevée, ainsi que l'observation directe des procédures internes, dont la fiabilité est moyenne. Les confirmations externes, notamment les lettres bancaires, présentent une fiabilité très élevée, tandis que les recalculs de données financières, comme les amortissements, complètent ces méthodes. La combinaison de ces diverses sources permet d'établir une base probante solide pour formuler l'opinion d'audit. (ISA 500.A15).

3. Origines et évolution historique de l'audit financier

3.1. Les premières formes d'audit : de l'Antiquité au Moyen Âge

L'audit trouve ses origines dans les civilisations antiques, où il s'agissait principalement de contrôler l'administration des ressources publiques. En Égypte, en Grèce, en Chine et à Rome (Edwards & Walker, 2009, p. 43), des fonctionnaires étaient tenus de rendre compte de leur gestion devant des représentants officiels. Ces audits primitifs prenaient souvent la forme d'une vérification orale des comptes, le terme latin *audire* «écouter» en étant l'illustration sémantique.

Durant le Moyen Âge, le besoin de transparence s'est renforcé dans les institutions ecclésiastiques et royales, notamment en Angleterre, où furent instaurées des procédures de vérification des finances publiques par des commissaires royaux (Edwards & Walker, 2009, pp. 106107).

3.2. Révolution industrielle et naissance de l'audit moderne

La Révolution industrielle du XIX^e siècle marque un tournant décisif. Avec l'essor des sociétés par actions et l'augmentation des investissements de particuliers, le besoin de garantir la fiabilité des informations financières devient pressant.

La loi britannique de 1844 impose pour la première fois la désignation obligatoire d'auditeurs externes pour les sociétés par actions, posant les bases de l'audit moderne. À cette époque, la mission de l'auditeur se limite principalement à la détection de fraudes et à la vérification de l'exactitude des écritures comptables, sans réelle évaluation des contrôles internes (Edwards & Walker, 2009, p. 248).

La profession commence alors à se structurer autour de principes de **vérité et de sincérité**, prémices aux normes contemporaines.

3.3. L'évolution de l'audit au XX^e siècle et au XXI^e siècle

3.3.1. Conséquences de la crise de 1929 :

La Grande Dépression de 1929 marqua un tournant décisif pour l'audit financier. L'effondrement des marchés financiers mit en lumière l'importance d'une information financière fiable et renforça l'exigence d'une vérification indépendante des états financiers. Aux États-Unis, la création de la Securities and Exchange Commission (SEC) en 1934 imposa aux sociétés cotées l'obligation de faire certifier leurs comptes par un auditeur externe (Edwards & Walker, 2009, p. 250).

Cette époque vit l'affermissement du rôle de l'auditeur en tant que garant de l'intérêt public, avec une évolution progressive vers une approche fondée non seulement sur la détection d'irrégularités, mais également sur l'évaluation de *la structure et de l'efficacité du contrôle interne*. (Wilson, 2014, p. 378).

3.3.2. Émergence du contrôle interne et de l'audit par échantillonnage

Les décennies qui suivirent la Seconde Guerre mondiale furent caractérisées par une croissance économique rapide et une complexification croissante des organisations. Dans ce contexte, l'audit a dû s'adapter en développant des techniques plus efficaces, telles que l'échantillonnage statistique, qui permet d'examiner un volume représentatif de transactions plutôt que l'ensemble exhaustif (Arens et al., 2017, p. 41). Par ailleurs, l'évaluation systématique du contrôle interne est devenue essentielle pour déterminer la fiabilité des procédures internes et ajuster en conséquence l'étendue des tests substantiels.

Cette évolution est consacrée par l'American Institute of Certified Public Accountants (AICPA) qui, dès 1947, publie des lignes directrices sur l'utilisation de l'échantillonnage et la reliance sur les contrôles internes.

3.3.3. L'impact des scandales financiers et l'internationalisation des normes

À la fin du XX^e siècle, une série de scandales financiers majeurs tels qu'Enron, WorldCom et Parmalat a ébranlé la confiance du public dans la transparence financière et remis en question l'efficacité des audits. En réponse, d'importantes réformes ont été mises en œuvre. Aux États-Unis, la loi Sarbanes-Oxley (SOX) de 2002 a instauré des obligations renforcées en matière de contrôle interne et d'indépendance des auditeurs. Parallèlement, à l'échelle internationale, l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB) a renforcé les International Standards on Auditing (ISA) afin d'harmoniser les pratiques professionnelles (Cannon et al., 2016, p. 72).

Depuis lors, l'audit est devenu un acteur clé de la gouvernance d'entreprise, avec une approche résolument orientée vers la gestion des risques.

4. Typologie des missions d'audit

La pratique contemporaine de l'audit se décline en plusieurs types de missions, adaptées aux besoins spécifiques des organisations et des régulateurs.

4.1. L'audit financier

L'audit financier, dans son acception classique, vise à exprimer une opinion indépendante sur la sincérité et la fidélité des états financiers conformément à un référentiel

comptable applicable (ISA 700). Il constitue le socle de l'activité d'audit et reste la mission la plus réglementée (Arens et al., 2017, p. 34).

L'objectif est d'assurer aux utilisateurs que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs (ISA 240).

4.2. L'audit de conformité

L'audit de conformité consiste à vérifier l'adéquation des pratiques d'une entité aux lois, règlements ou contrats applicables. Il est souvent commandité par des autorités publiques, des donneurs d'ordre ou des bailleurs de fonds (Pratt et al., 2019, p. 114).

4.3. L'audit opérationnel

L'audit opérationnel vise à analyser l'efficacité, l'efficience et l'économie des processus internes d'une organisation. Contrairement à l'audit financier, qui se concentre sur l'information comptable, il évalue la performance globale (Pickett, 2011, p. 17). Cette démarche permet de formuler des recommandations destinées à améliorer les procédures internes, la gestion des ressources ainsi que la qualité des services.

4.4. L'audit des systèmes d'information (audit informatique)

Face à la digitalisation croissante, l'audit informatique s'impose comme une spécialisation essentielle visant à évaluer la sécurité des systèmes d'information, la fiabilité des données électroniques ainsi que la conformité des processus IT aux normes et réglementations en vigueur (ISA 315). Son objectif principal est de garantir l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des informations numériques critiques (Cannon et al. 2016, p. 88)

5. L'approche basée sur les risques (Risk-Based Audit - RBA)

5.1 Genèse et principes fondamentaux

L'approche basée sur les risques (RBA) est devenue le paradigme dominant en audit depuis les années 1990. Elle repose sur le principe que l'auditeur doit concentrer ses efforts sur les domaines présentant les risques les plus élevés d'anomalies significatives (Arens et al., 2017, p. 108).

Cette méthodologie optimise l'efficacité de l'audit en adaptant l'étendue et la nature des procédures aux risques identifiés.

5.2. Compréhension de l'environnement de l'entité

La première étape consiste pour l'auditeur à acquérir une connaissance approfondie de l'environnement externe, incluant le secteur d'activité, le cadre réglementaire et les tendances économiques, ainsi que de l'organisation interne, comprenant la structure juridique, les

processus opérationnels et les systèmes comptables (Pratt et al., 2019, p. 92). L'ISA 315, paragraphe 13 souligne que cette compréhension est essentielle pour identifier les facteurs susceptibles d'influencer le risque d'anomalies.

5.3. Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives

L'auditeur procède ensuite à l'identification des risques en analysant les risques inhérents, liés à la nature de l'activité ou aux transactions complexes, conformément à l'ISA 540, ainsi qu'en évaluant les risques de fraude selon l'ISA 240. Chaque risque est ensuite apprécié en termes de probabilité d'occurrence et d'impact potentiel. (Singleton & Singleton, 2010, p. 41).

5.4. Évaluation du système de contrôle interne

Conformément aux exigences de l'ISA 265, l'auditeur examine l'efficacité des contrôles internes mis en place pour prévenir ou détecter les anomalies significatives. Cette démarche implique l'inspection de la documentation des procédures de contrôle, l'observation de leur fonctionnement ainsi que la réalisation de tests de contrôle (tests of controls). La qualité du contrôle interne influence directement la nature, le calendrier et l'étendue des procédures substantielles à appliquer (Cannon et al., 2016, p. 91).

5.5. Détermination des réponses aux risques identifiés

Sur la base de l'évaluation des risques, l'auditeur conçoit une réponse adaptée, qui consiste à renforcer les tests de contrôle dans les domaines à risques faibles lorsque les contrôles sont efficaces, et à étendre les procédures substantielles dans les domaines à risques élevés ou en cas de contrôles déficients (Arens et al., 2017, p. 150). L'ISA 330 précise que ces réponses doivent être proportionnées au niveau de risque et dûment justifiées dans la documentation d'audit.

6. Techniques et Procédures d'Audit

6.1. Tests de Contrôle

Les tests de contrôle visent à évaluer l'efficacité opérationnelle des contrôles internes mis en œuvre par l'entité auditée. Conformément à l'ISA 330, paragraphe 8 ils permettent de déterminer si les contrôles sont conçus et appliqués de manière à prévenir, détecter et corriger les anomalies significatives.

Les principales techniques employées comprennent l'inspection documentaire, qui consiste à vérifier l'existence et l'application des politiques internes en examinant des documents tels que les bons de commande, les contrats et les autorisations, conformément à la norme ISA 500.

L'observation directe implique la présence physique de l'auditeur lors de procédures critiques, comme un inventaire physique, selon la norme ISA 501. La réexécution permet à l'auditeur de répéter certaines opérations afin d'évaluer la conformité des procédures. Enfin, les confirmations externes consistent à solliciter des informations auprès de tiers indépendants, tels que les banques ou les clients, en application de la norme ISA 505.

L'efficacité constatée des contrôles permet à l'auditeur de moduler l'étendue des tests substantiels.

6.2. Procédures Substantielles

Les procédures substantielles ont pour objectif d'obtenir des éléments probants directs concernant les assertions des états financiers. Elles se divisent en deux catégories principales : les tests de détail, qui consistent en une vérification spécifique des transactions, des soldes ou des présentations des états financiers conformément à la norme ISA 330, et les procédures analytiques, qui reposent sur l'analyse de ratios, de variations et de tendances afin d'identifier d'éventuelles incohérences, selon la norme ISA 520. Ces procédures sont ajustées en fonction de l'évaluation préalable des risques. (Pratt et al., 2019, p.115)

6.3. Procédures Analytiques

L'utilisation des procédures analytiques est recommandée tant en phase de planification qu'en phase de finalisation de l'audit, conformément à la norme ISA 520. Elles peuvent prendre plusieurs formes, telles que la comparaison des marges bénéficiaires avec celles des exercices précédents, l'analyse des écarts budgétaires significatifs, ou encore le croisement des données financières et opérationnelles, par exemple entre les volumes de production et les ventes. Les anomalies ainsi détectées orientent l'auditeur vers des investigations complémentaires. (Arens et al.2017, p. 411)

7. L'Audit et la Lutte contre la Fraude

7.1. Responsabilités de l'Auditeur

L'ISA 240 impose à l'auditeur une responsabilité spécifique en matière de détection de fraudes susceptibles d'entraîner des anomalies significatives. Bien que l'auditeur n'ait pas pour mission principale de détecter toutes les fraudes, il doit faire preuve d'un scepticisme professionnel renforcé et adapter ses procédures en conséquence. (Singleton et Singleton 2010, p. 45)

7.2. Types de Fraudes Comptables

Les fraudes financières se manifestent sous différentes formes, telles que la manipulation des revenus, qui inclut la reconnaissance prématurée ou fictive des ventes. Elles peuvent également se traduire par la dissimulation de passifs, c'est-à-dire le non-enregistrement d'obligations existantes. Par ailleurs, des fraudes peuvent intervenir sur les provisions, par la constitution ou la suppression abusive de celles-ci dans le but de manipuler les résultats. (Singleton & Singleton, 2010, p. 47)

7.3. Techniques de Détection

L'auditeur recourt à divers moyens pour détecter les fraudes, notamment en menant des entretiens avec la direction et le personnel conformément à l'ISA 240, paragraphe 18, en réalisant des analyses inhabituelles des comptes selon l'ISA 520, ainsi qu'en effectuant des tests d'intégrité des systèmes d'information. Lorsqu'un indicateur de fraude est identifié, cela nécessite l'élargissement des procédures d'audit et une communication immédiate aux responsables de la gouvernance.

8. Documentation et Communication des Résultats

8.1. Documentation des Travaux d'Audit

L'ISA 230 paragraphe 8 impose à l'auditeur de constituer un dossier d'audit complet qui retrace la planification de l'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures effectuées, ainsi que les éléments probants collectés. Il doit également inclure les jugements professionnels exercés et les conclusions formulées. Ce dossier doit être suffisamment détaillé pour permettre à un autre auditeur expérimenté de comprendre l'ensemble des travaux réalisés. (Pratt et al. 2019, p. 92)

8.2. Structure du Dossier d'Audit

Le dossier d'audit comprend plusieurs éléments essentiels, dont le dossier permanent, qui contient des informations récurrentes sur l'entité telles que sa structure et ses politiques comptables. Il inclut également le dossier courant, regroupant les documents relatifs à l'exercice audité, ainsi que le relevé des anomalies, qui liste les erreurs identifiées et les ajustements proposés. Enfin, le dossier comprend le projet de rapport d'audit. (Arens et al. 2017, p. 592)

8.3. Communication des Résultats : Le Rapport d'Audit

Conformément à l'ISA 700, paragraphe 2046 le rapport d'audit doit exprimer une opinion sur les états financiers, en décrivant les bases sur lesquelles cette opinion est fondée. Il précise également les responsabilités respectives de la direction et de l'auditeur, tout en incluant

toute incertitude significative identifiée, conformément à l'ISA 570. Ce rapport peut prendre différentes formes : une opinion sans réserve, favorable aux états financiers ; une opinion avec réserve, en cas de limitation d'étendue ou de désaccord partiel ; une opinion défavorable, lorsque des anomalies significatives généralisées sont constatées ; ou encore un refus d'exprimer une opinion en cas d'impossibilité de conclure.

9. Le Contrôle Interne et Son Impact sur l'Audit

9.1. Définition et Composantes du Contrôle Interne

Selon l'ISA 315 paragraphe 4, le contrôle interne est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs liés à la fiabilité des informations financières, à l'efficacité des opérations et à la conformité aux lois et règlements. Le référentiel COSO identifie cinq composantes clés du contrôle interne : l'environnement de contrôle, l'évaluation des risques, les activités de contrôle, l'information et la communication, ainsi que la surveillance des contrôles. (Cannon et al. 2016, p. 155)

9.2. Évaluation du Contrôle Interne par l'Auditeur

L'auditeur doit comprendre et documenter les processus de contrôle, identifier les points de faiblesse, puis adapter sa stratégie d'audit en fonction de l'efficacité des contrôles, conformément à l'ISA 330.

9.3. Déficiences et Faiblesses du Contrôle Interne

Une déficience est une insuffisance de conception ou d'application d'un contrôle, susceptible d'entraîner une anomalie significative (ISA 265).

Les déficiences doivent être communiquées à la direction et aux responsables de la gouvernance, accompagnées de recommandations correctives.

9.4. Impact sur la Stratégie d'Audit

L'efficacité des contrôles influence directement la stratégie d'audit : lorsque les contrôles sont efficaces, l'auditeur peut réduire les procédures substantielles, tandis qu'en cas de contrôles déficients, il doit étendre les tests de détail et renforcer les procédures analytiques (Arens et al. 2017, p. 285).

10. Articulation entre Audit Interne et Audit Externe

10.1. Complémentarités et Distinctions

L'audit interne constitue une activité indépendante au sein de l'organisation, visant l'amélioration continue du contrôle interne et de la gestion des risques. En revanche, l'audit externe est une évaluation indépendante principalement orientée vers l'expression d'une opinion sur les états financiers. (Arens et al. 2017, p. 658)

10.2. Utilisation du Travail de l'Audit Interne

Selon l'ISA 610, paragraphe 59 l'auditeur externe peut s'appuyer sur les travaux de l'audit interne à condition que celui-ci soit objectivement indépendant, qu'il dispose de compétences suffisantes, et que ses travaux soient appropriés et pertinents. Par conséquent, une évaluation préalable de la qualité de l'audit interne est indispensable.

10.3. Limites

Même en s'appuyant partiellement sur l'audit interne, l'auditeur externe conserve l'entière responsabilité de son opinion sur les états financiers.

Section 2 : Le commissariat aux comptes

1. Fondation Historique et Structuration du Commissariat aux Comptes en Algérie

1.1. La Genèse du Commissariat aux Comptes (1969-1980)

L'édification du commissariat aux comptes en Algérie trouve son origine dans l'ordonnance n° 69-107 du 3 décembre 1969, intégrée à la loi de finances pour 1970. Ce texte fondateur a mis en place un dispositif de contrôle financier des entreprises publiques, s'inscrivant dans la logique d'un État bâtisseur soucieux d'assurer la régularité et la transparence de la gestion économique. Inspiré des pratiques administratives de surveillance budgétaire, ce cadre instaurait un contrôle ex post exercé par des fonctionnaires relevant des ministères de tutelle, plutôt que par des professionnels indépendants. Les missions confiées aux commissaires aux comptes (CAC) étaient alors doubles : garantir la conformité des états financiers aux normes comptables nationales et apprécier la gestion en évaluant la performance financière ainsi que la qualité de la gouvernance économique. Toutefois, cette première structuration présentait trois failles majeures : un manque d'indépendance, un cumul excessif de mandats certains CAC supervisant jusqu'à seize entreprises ainsi qu'un déficit de professionnalisation de la fonction. Ces limites ont conduit à une évolution nécessaire vers un modèle davantage professionnalisé.

1.2. La Marginalisation du Commissariat aux Comptes (1980-1988)

La promulgation de la loi n° 80-05 du 1er mars 1980, portant loi de finances pour 1980, sonna le glas du premier modèle. En instituant la Cour des Comptes comme organe suprême de contrôle des finances publiques, le législateur transféra l'audit des entreprises publiques à des magistrats financiers, inspiré par les modèles français et anglo-saxons.

Si cette réforme visait à renforcer la transparence financière de l'État, elle relégua le commissaire aux comptes à un rôle marginal, privé d'une véritable assise juridique, notamment dans le secteur privé (Sadi & Mazouz, 1993 P 5). La fragmentation législative et l'opacité réglementaire qui caractérisèrent cette période amplifièrent la crise de légitimité de la profession.

La tentative de réintroduction du commissariat aux comptes pour certaines entreprises publiques, via l'article 196 de la loi de finances pour 1985, demeura timide et insuffisante pour restaurer pleinement son rôle.

1.3. La Professionnalisation du Commissariat aux Comptes (1988-1991)

La fin des années 1980 marqua un tournant historique. Sous l'effet des réformes économiques libéralisatrices, la fonction de commissaire aux comptes fut progressivement réhabilitée et consolidée.

La loi n° 88-01 du 12 janvier 1988, relative à l'orientation des entreprises publiques économiques, ainsi que la loi n° 88-04 sur les entreprises publiques autonomes, ont redéfini le cadre de contrôle en clarifiant le rôle du commissaire aux comptes (CAC), qui a cessé d'être un simple auxiliaire de l'État pour devenir un acteur indépendant de la certification des comptes. Ces lois ont également instauré des exigences de qualification et de formation spécialisée. La consécration est intervenue avec la promulgation de la loi n° 91-08 du 27 avril 1991, qui a formalisé la profession par la création de l'Ordre National des Experts-Comptables, Commissaires aux Comptes et Comptables Agréés. Cette loi a établi des conditions d'accès strictes, comprenant un diplôme spécialisé, un stage professionnel encadré et un examen d'aptitude, tout en édictant un cadre déontologique fondé sur l'indépendance, la probité et l'éthique professionnelle. Ce renouveau a inscrit le commissariat aux comptes dans une dynamique de professionnalisation, modernisant ainsi l'audit légal algérien et renforçant sa responsabilité.

1.4. Les Premiers Échos des Normes Internationales d'Audit (ISA)

Bien que l'Algérie n'ait pas encore adopté officiellement les normes internationales d'audit (ISA), la profession de CAC a connu, dès cette époque, les premiers frémissements d'une convergence implicite avec les standards internationaux.

Les principes fondateurs des ISA tels que l'indépendance absolue de l'auditeur, la nécessité d'une évaluation rigoureuse des risques (ISA 315), ou encore l'approche par la preuve probante (ISA 500) trouvaient un écho dans les aspirations des réformes algériennes. Toutefois, cette assimilation devait s'opérer avec discernement, en respectant l'ADN juridique et économique propre au modèle algérien, sans céder à une simple transposition mécanique.

Ainsi, dès les années 1990, se dessinait une ambition : forger un audit légal algérien souverain, rigoureux, mais ouvert aux meilleures pratiques internationales, dans une quête permanente d'excellence et de crédibilité. (Zaafraane, 2016, p. 101)

2. Indépendance et statut légal : Défis et lacunes réglementaires.

2.1. Statut Légal et Conditions d'Accès à la Profession

Le commissaire aux comptes (CAC), en Algérie, est investi d'un statut de professionnel libéral, habilité par la loi à certifier la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes sociaux (Loi n° 10-01 du 29 juin 2010, art. 22). L'accès à cette fonction est strictement encadré, garantissant la compétence et la probité des auditeurs légaux.

2.1.1. Conditions d'Agrément et d'Inscription

Conformément à l'article 8 de la loi n° 10-01, l'exercice en qualité de commissaire aux comptes (CAC) est soumis à plusieurs conditions cumulatives. Le candidat doit être de nationalité algérienne, sauf en cas d'accords de réciprocité, et être titulaire d'un diplôme reconnu en comptabilité, audit ou finance. Il doit également jouir de ses droits civiques et ne pas avoir été condamné pour des faits incompatibles avec l'exercice de la profession. L'obtention de l'agrément ministériel délivré par le Ministre chargé des finances, ainsi que l'inscription au tableau de la Chambre nationale des commissaires aux comptes, sont également requises. Enfin, le candidat doit prêter serment devant la juridiction compétente, s'engageant à exercer ses fonctions avec loyauté, indépendance et respect du secret professionnel. À ces critères s'ajoute l'obligation d'effectuer un stage professionnel réglementé de trois ans sous la supervision d'un CAC agréé, conformément aux dispositions du décret exécutif n° 92-20 du 13 janvier 1992.

2.1.2. Modalités d'Exercice

Le CAC peut exercer à titre individuel ou constituer une société professionnelle, sous réserve que les associés soient eux-mêmes agréés et détiennent au moins 75 % du capital ([Décret exécutif n° 98-136]. La responsabilité civile des CAC est engagée en cas de faute professionnelle, conformément aux principes généraux du droit des obligations (Code civil algérien, art. 124).

Le mandat du CAC, d'une durée de trois ans, est renouvelable une seule fois, après quoi une rotation obligatoire est théoriquement imposée (art. 27 de la loi n° 10-01). Toutefois, faute de mécanismes coercitifs, cette rotation demeure largement théorique.

2.2. L'Indépendance

2.2.1. Fondements Juridiques de l'Indépendance

Le principe d'indépendance, au cœur de la mission du commissaire aux comptes, est consacré par l'article 679 du Code de commerce algérien ainsi que par l'article 7 de la loi n°

10-01. Il impose au CAC de ne détenir aucun intérêt direct ou indirect dans les sociétés auditées, de s'abstenir d'exercer toute activité de conseil auprès de ses clients d'audit, et de respecter le secret professionnel en toutes circonstances. Toute violation de ces obligations expose le commissaire aux comptes à des sanctions disciplinaires et pénales, conformément à l'article 48 de la loi n° 91-08, bien que leur application effective reste rare.

2.2.2. Menaces sur l'Indépendance dans le Contexte Algérien

Malgré ce socle juridique, l'indépendance du commissaire aux comptes est sérieusement compromise par plusieurs facteurs internes. La dépendance économique vis-à-vis du secteur public, en raison de la prépondérance des entreprises publiques dans leur portefeuille, expose les CAC à des pressions institutionnelles qui compromettent leur impartialité (Zaafrane, 2016, p. 106). Par ailleurs, l'absence de rotation effective, avec une reconduction tacite des commissaires aux comptes, favorise la formation de liens de connivence au détriment de leur objectivité. Enfin, la concentration oligopolistique, où un nombre restreint de grands cabinets détient la majorité des missions, réduit la diversité et la vigilance dans les pratiques d'audit. (Sadi & Mazouz, 1993 p 7)

2.3. Défis Structurels et Failles Réglementaires

2.3.1. Carence de la Supervision et Sanctions Ineffectives

En théorie, l'Ordre national des experts-comptables, commissaires aux comptes et comptables agréés assure la supervision des CAC (art. 1 et 49 de la loi n° 91-08). En pratique, les inspections sont sporadiques, et les sanctions disciplinaires quasiment inexistantes.

Cette situation contraste violemment avec les standards internationaux, notamment ceux du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) aux États-Unis, ou de l'Audit Oversight Board en France, qui imposent des inspections régulières et des sanctions exemplaires. (Zaafrane, 2016, p. 110)

2.3.2. Inadéquation aux Normes Internationales (ISA)

L'Algérie n'a pas encore pleinement intégré les **Normes Internationales d'Audit (ISA)** dans son corpus réglementaire. Bien que certains principes soient implicitement suivis (ex. : analyse des risques selon ISA 315 ; opinion sur les états financiers selon ISA 700), l'absence d'une transposition formelle prive le commissariat aux comptes algérien de l'universalité et de la rigueur des standards mondiaux ((Sadi & Mazouz, 1993, p. 9).

2.4. Propositions de Réformes

Face à ces défis, il est essentiel d'engager des réformes structurelles ambitieuses en intégrant les meilleures pratiques internationales adaptées au contexte algérien. Il convient d'institutionnaliser une rotation obligatoire des cabinets tous les six ans, avec une interdiction de réattribution avant trois ans . Par ailleurs, la création d'une autorité indépendante de supervision du commissariat aux comptes, dotée de pouvoirs d'inspection et de sanction, sur le modèle du PCAOB, s'avère nécessaire. L'adoption formelle des normes ISA par voie réglementaire, assortie d'adaptations spécifiques au droit algérien, doit également être mise en œuvre. Il est par ailleurs crucial de renforcer la protection des CAC lanceurs d'alerte, en s'inspirant des dispositifs du Sarbanes-Oxley Act (2002), tout en favorisant l'émergence de nouveaux cabinets par des mesures incitatives encourageant la concurrence et l'innovation méthodologique. Ces réformes, loin d'être de simples transferts de modèles étrangers, doivent être conçues dans une logique de souveraineté juridique, de crédibilité économique et d'intégrité professionnelle, afin de servir la transparence et renforcer la confiance publique. (Zaafraane, 2016, p. 114-115)

3. Missions de certification : Régularité, sincérité, image fidèle.

3.1. La Mission d'Audit Légal :

Le commissaire aux comptes (CAC) en Algérie est investi d'une mission légale, définie par l'article 23 de la loi n° 10-01 du 29 juin 2010. Cette mission consiste à certifier la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes annuels des entreprises.

3.1.1. Objectifs Fondamentaux de la Certification

L'audit légal poursuit trois objectifs étroitement liés mais distincts : assurer la régularité en vérifiant que les comptes sont établis conformément aux règles comptables nationales, garantir la sincérité en s'assurant que les informations financières sont complètes, loyales et exemptes de manipulation, et confirmer l'image fidèle en veillant à ce que les états financiers reflètent avec exactitude la situation économique réelle de l'entité. La certification délivrée par le commissaire aux comptes constitue ainsi un levier essentiel de confiance pour les investisseurs, les créanciers et l'ensemble des parties prenantes, renforçant la transparence du marché (Sadi et Mazouz 1993, p 45)

3.2. Typologie des Opinions d'Audit :

Conformément aux pratiques internationales (ISA 700), le CAC peut émettre quatre types d'opinions :

Tableau N° 01 : Les types d'opinions d'audit.

Type d'opinion	Description	Implications
Sans réserve	Les états financiers donnent une image fidèle sans anomalie significative.	Validation pleine de la situation financière.
Avec réserves	Certaines erreurs ou incertitudes mineures affectent les comptes, sans compromettre leur fiabilité globale.	Avertissement partiel aux parties prenantes
Refus de certification	Les anomalies sont graves et rendent les comptes non fiables	Signal d'alerte maximal sur la crédibilité de l'entreprise
Impossibilité d'émettre une opinion	L'auditeur n'a pas pu obtenir suffisamment d'éléments probants	Grave incertitude ou obstruction à l'audit

Source : établis par nos soins.

En Algérie, faute de standardisation rigoureuse des rapports d'audit, la qualité et la clarté des opinions demeurent hétérogènes, nécessitant une refonte normative.

3.3. Articulation entre Audit Interne et Audit Légal

3.3.1. Finalités et Délimitations

L'audit interne vise l'amélioration continue des processus internes, tandis que l'audit légal poursuit une mission indépendante de certification. Ces deux fonctions, bien qu'interconnectées, doivent rester distinctes pour préserver l'objectivité du CAC.

Tableau N° 02 : Les principales différences entre l'audit interne et l'audit légal.

Critères	Audit Interne	Audit Légal (CAC)
Finalité	Amélioration des systèmes de contrôle interne	Certification des comptes
Autorité de nomination	Direction générale	Assemblée générale des actionnaires
Indépendance	Relative (subordination hiérarchique)	Absolue (statutairement garantie)

Source : Sadi, N.-E., & Mazouz, A. (1993), La pratique du commissariat aux comptes en Algérie, Société Nationale de Comptabilité Alger p 91.

Le CAC peut s'appuyer sur les travaux de l'audit interne, mais conserve l'entière responsabilité de son opinion.

3.4. Limites Actuelles du Modèle Algérien :

Malgré des avancées notables, le modèle algérien présente plusieurs limitations structurelles. Il reste marqué par une formalisation excessive, adoptant une approche juridico-formaliste sans réelle analyse de la substance économique. L'absence de rotation des cabinets favorise la connivence et porte atteinte à l'indépendance des commissaires aux comptes. La concentration du marché réduit la diversité méthodologique et accroît les risques de conflits d'intérêts. Par ailleurs, la supervision apparaît défaillante en raison de la faiblesse des contrôles disciplinaires et des inspections qualité. Enfin, le non-alignement aux normes ISA crée un écart de crédibilité par rapport aux pratiques internationales. Ces limites affaiblissent l'efficacité de l'audit légal et compromettent la confiance des investisseurs, tant nationaux qu'étrangers. (Zaafraane, 2016, p. 102-104)

3.5. Stratégie d'Harmonisation avec les ISA

Pour aligner progressivement l'audit algérien avec les standards internationaux, sans céder à un mimétisme occidental non adapté, on propose un plan en cinq axes stratégiques :

3.5.1. Formation Continue Obligatoire

Un Institut National de Formation en Audit, rattaché à l'Ordre, a été créé pour structurer la montée en compétence des professionnels. Par ailleurs, une obligation de quarante heures annuelles de formation continue, portant notamment sur les normes ISA et les évolutions de l'audit, a été instaurée. (Sadi & Mazouz, 1993, p. 89).

3.5.2. Adoption Progressive des ISA

La réglementation nationale intègre de manière sélective certaines normes ISA prioritaires, telles que les ISA 315, 540, 700 et 620. Par ailleurs, des guides d'application adaptés au contexte algérien ont été élaborés afin de simplifier les procédures tout en maintenant un niveau rigoureux d'exigence. (Zaafrane, 2016, p. 116).

3.5.3. Standardisation des Rapports d'Audit

Un modèle unique de rapport, fondé sur l'ISA 700, est désormais imposé, incluant une opinion claire, les bases de cette opinion ainsi que des emphases spécifiques. De plus, la publication des rapports d'audit est obligatoire pour les sociétés cotées.). (Zaafrane, 2016, p. 117).

3.5.4. Création d'un Organe de Supervision Indépendant

L'Autorité de Supervision de l'Audit Légal (ASAL) a été établie, dotée de pouvoirs d'inspection, de sanction et de suspension temporaire des commissaires aux comptes. .

3.5.5. Rotation Obligatoire des Cabinets

Le mandat des commissaires aux comptes est limité à six ans, avec une interdiction de renouvellement avant un délai de trois ans pour la même entreprise. Par ailleurs, la diversification des acteurs est encouragée grâce à l'instauration de quotas réservant une part des appels d'offres publics à de nouveaux entrants. (Sadi & Mazouz, 1993, p. 118).

Conclusion :

À l'issue de cette étude, il apparaît clairement que l'audit financier constitue un mécanisme essentiel de régulation économique.

Conçu pour réduire les asymétries d'information et encadrer la responsabilité des dirigeants, l'audit n'est ni un simple exercice de validation, ni un rituel administratif. Il est une analyse indépendante, fondée sur des preuves suffisantes et appropriées, destinée à formuler une opinion professionnelle sur la fiabilité de l'information financière.

Dans le contexte algérien, le commissariat aux comptes joue un rôle d'autant plus crucial que les enjeux de normalisation, d'indépendance effective et de compétence technique restent majeurs. La qualité de l'audit y conditionne directement la crédibilité des états financiers, et, par extension, la confiance dans les acteurs économiques.

Face aux évolutions rapides des normes, des technologies et des risques, l'auditeur moderne doit conjuguer rigueur méthodologique, scepticisme réfléchi et capacité d'adaptation. Son rôle n'est pas seulement d'appliquer des procédures, mais d'exercer un jugement critique fondé sur une compréhension fine de l'environnement économique et des risques d'anomalies significatives.

Chapitre 02 :
L'usage méthodologique
des ISA dans l'audit légal
de la SARL JMO
Distribution

Introduction

Dans un contexte où l'audit légal en Algérie est strictement encadré par le droit national, ce chapitre vise à démontrer, de manière concrète et appliquée, comment l'intégration des normes ISA peut véritablement transformer la pratique de l'audit légal au sein d'une PME algérienne.

À travers une immersion professionnelle au sein de la SARL JMO Distribution, entreprise en pleine phase de réorientation stratégique, la mission d'audit légal a été conduite sous la supervision d'un commissaire aux comptes indépendant, en adoptant une démarche structurée selon les principes des ISA. Chaque étape de la planification à l'évaluation des risques, en passant par la revue du contrôle interne et les tests de substance a été guidée par les standards internationaux, tout en étant adaptée aux exigences du SCF et du code de commerce algérien. Cette approche hybride vise à illustrer la capacité des normes ISA à renforcer la rigueur, la pertinence et la valeur ajoutée de l'audit légal, sans jamais remettre en cause l'ancrage réglementaire national.

Ce chapitre s'articule autour de deux axes complémentaires :

- La première section présente le contexte juridique, économique et organisationnel de la SARL JMO Distribution, afin de situer les enjeux réels de la mission d'audit.
- La seconde section détaille, étape par étape, la réalisation de l'audit selon le référentiel ISA : de la planification initiale à l'émission de l'opinion, en passant par l'analyse des risques, les contrôles, et la formulation de recommandations concrètes pour l'amélioration des pratiques internes.

Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil "SARL JMO Distribution"

1. Les caractéristiques de l'entreprise d'accueil et son environnement

1.1. Genèse et Histoire Entrepreneuriale

L'histoire de JMO Distribution s'inscrit dans une trajectoire singulière où se conjuguent mémoire industrielle, résilience entrepreneuriale et stratégie d'intégration locale. Si la Société à Responsabilité Limitée (SARL) JMO Distribution a été officiellement enregistrée en 2015, ses racines remontent à plus d'un siècle, témoignant d'un héritage industriel transméditerranéen.

Tableau N°3 : Chronologie des événements structurants de la SARL JMO Distribution

Année	Événement Structurant
1900	Création d'un atelier artisanal de cigares à Alger
1962	Délocalisation des activités vers l'Espagne post-indépendance
2015	Fondation de la SARL JMO Distribution à Alger
2019	Suspension des importations de boissons : tournant stratégique
2022	Mise en service de l'unité industrielle de Béjaïa

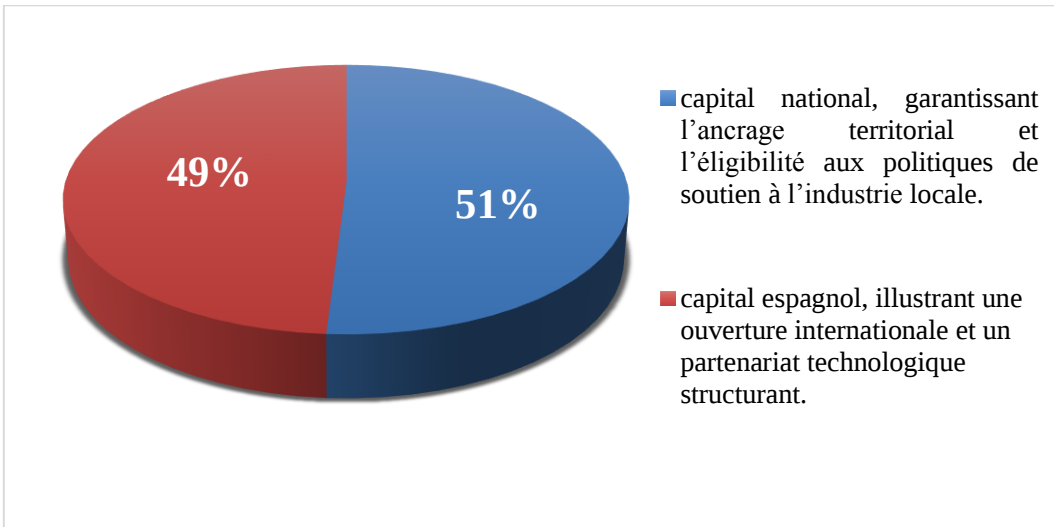
Source : Données issues des archives stratégiques internes de la SARL JMO Distribution.

Cette évolution témoigne d'une capacité d'adaptation stratégique remarquable. En réponse à l'arrêt des importations en 2019, JMO Distribution a su opérer un virage décisif vers la production locale, illustrant une posture proactive face à la transformation du contexte macroéconomique algérien. L'entreprise cristallise aujourd'hui les ambitions d'une souveraineté industrielle assumée, fondée sur l'innovation, la qualité et la maîtrise de la chaîne de valeur.

1.2. Forme Juridique, Gouvernance et Alliances Capitalistiques

JMO Distribution adopte une structuration juridique alignée sur les standards du droit commercial algérien, avec un statut de SARL une forme favorisant à la fois la flexibilité opérationnelle et la responsabilité partagée. Son capital social, s'élevant à 105 millions de DZD, est réparti de manière stratégique :

Figure N°1 : Répartition capitalistique de la SARL JMO Distribution



Source : Les documents internes de l'entreprise.

Chapitre 02 : L'usage méthodologique des ISA dans l'audit légal de la SARL JMO distribution

Ce montage capitalistique incarne une alliance transméditerranéenne fondée sur le transfert de savoir-faire, la complémentarité culturelle et l'intégration des compétences. L'entreprise emploie 157 collaborateurs sur trois sites, consolidant un modèle de gouvernance intégrée et multisite, articulé autour d'une Direction Générale centralisée à Alger, appuyée par des directions fonctionnelles à Béjaïa et Oran.

1.3. Répartition Géographique et Logique d'Implantation

La configuration spatiale de JMO Distribution repose sur un modèle tripolaire à haute valeur stratégique :

Tableau N° 4 : Répartition géographique des sites de la SARL JMO Distribution

Ville	Fonction
Alger	Siège social, pilotage stratégique, directions support
Bejaïa	Unité industrielle, cœur productif de la chaîne de valeur
Oran	Plateforme logistique régionale et relai commercial Ouest

Source : Les documents internes de l'entreprise

1.4. Vision et Valeurs Stratégiques

- **Vision :** « Être un acteur industriel de référence dans la transformation agroalimentaire en Algérie, reconnu pour l'excellence de ses produits, la rigueur de ses processus et sa contribution à la souveraineté alimentaire nationale. »
- **Mission :** « Produire localement des denrées alimentaires de haute qualité, en alliant innovation, rigueur sanitaire et logistique intégrée, au service des consommateurs algériens et des partenaires maghrébins et européens. »
- **Valeurs Fondatrices :**
 - **Qualité sans compromis :** conformité stricte aux standards internationaux.
 - **Discrétion commerciale :** stratégie de fidélisation fondée sur la performance, non l'image.
 - **Intégration verticale :** maîtrise complète de la chaîne de transformation et de distribution.

Ces valeurs s'inscrivent dans une logique de différenciation stratégique, fondée sur la maîtrise technique, la sobriété commerciale et la robustesse organisationnelle.

1.5. Transition vers la Croissance et la Transformation Industrielle

L'année 2019 marque un tournant stratégique majeur dans l'histoire de JMO Distribution. Confrontée à la suspension des importations de boissons, l'entreprise a su transformer cette contrainte en opportunité de souveraineté productive. S'en est suivi une reconfiguration du modèle d'affaires autour de trois axes :

- **Investissement industriel massif** : création de l'unité de Béjaïa.
- **Renforcement logistique interne** : développement de plateformes régionales.
- **Autonomisation de la chaîne de valeur** : transformation locale des matières premières.

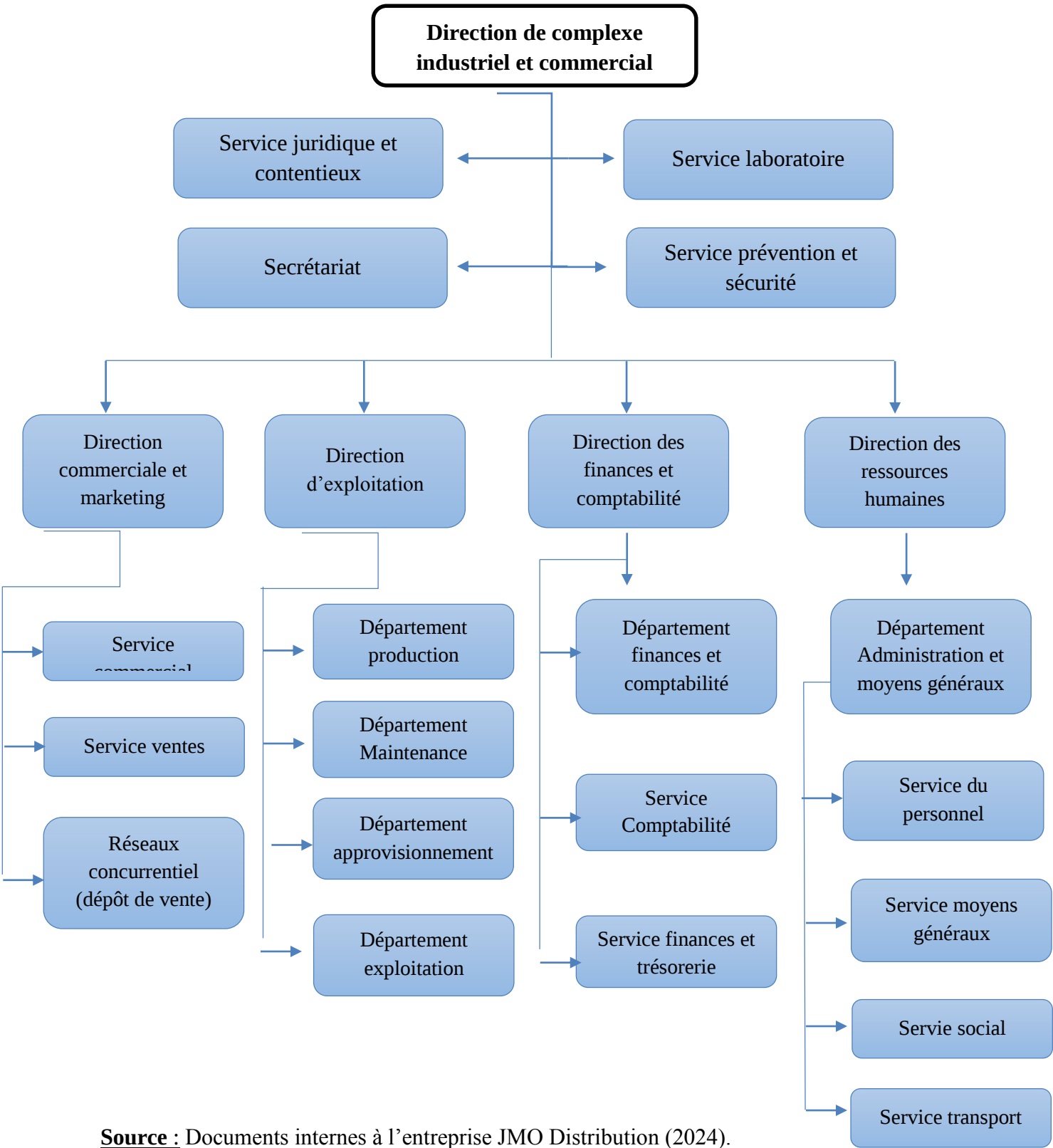
Cette transition incarne la métamorphose d'un distributeur en industriel intégré, projetant JMO Distribution vers une nouvelle phase de son développement : la conquête des marchés nationaux et extra-nationaux.

2. Organigramme de JMO Distribution

La structure organisationnelle de JMO Distribution est représentée par une hiérarchie fonctionnelle articulée autour de la Direction Générale, qui supervise les différentes directions et services opérationnels.

- Direction Générale (basée à Alger)
- Coordonne la stratégie globale
- Valide les orientations financières et industrielles
- Supervise les relations institutionnelles

Figure n° 2 : Organigramme fonctionnel de la SARL JMO Distribution



Source : Documents internes à l'entreprise JMO Distribution (2024).

2.1. La Direction Générale

La Direction Générale, basée à Alger, assure le pilotage global de l'entreprise. Elle est en charge de :

- La définition de la stratégie industrielle et commerciale
- La validation des orientations financières
- La supervision des relations institutionnelles

Elle agit comme un centre de coordination entre les différents pôles fonctionnels, garantissant l'unicité de la vision stratégique.

➤ Le Directeur du Complexe :

Sous l'autorité de la Direction Générale, le Directeur du Complexe assure la gestion quotidienne des opérations industrielles et commerciales. Il est responsable :

- De l'exécution des procédures d'achat, de vente et de production
- De la conformité juridique et administrative
- Du suivi des paiements, commandes et engagements contractuels

2.2. Direction des Ressources Humaines

- La Direction des Ressources Humaines (RH) joue un rôle crucial dans un contexte de croissance industrielle.

➤ Services RH intégrés :

La direction RH est subdivisée en quatre services spécialisés :

- Service social : suivi des droits sociaux, santé et sécurité au travail
- Service des moyens généraux : gestion logistique interne (bâtiments, matériels)
- Service d'administration générale : gestion administrative des dossiers du personnel

2.3. Direction Comptable et Financière

La Direction Comptable et Financière est le garant de la soutenabilité économique de JMO.

Elle assure :

- Le pilotage du plan de financement
- Le suivi des indicateurs de performance financière

➤ Deux services spécialisés :

- Service comptabilité : enregistrement des flux, clôtures, déclarations
- Service finance : analyse des cash-flows, prévisions, investissements

2.4. Direction d'Exploitation

La Direction de l'Exploitation orchestre les processus industriels et logistiques. Elle est responsable de :

- La planification de la production
- Le suivi des stocks de matières premières et de produits finis
- La gestion des approvisionnements
- La maintenance préventive et corrective des équipements.

2.5. Direction Commerciale

La Direction Commerciale agit comme ambassadeur de la marque JMO. Elle pilote :

- La vente des produits finis et sous-produits
- La relation client B2B

➤ Deux services distincts et complémentaires :

- Service d'expédition : gestion des ordres de livraison, coordination avec la logistique
- Service marketing et commercial : négociation des contrats, suivi client, analyse de marché.

2.6. Direction Juridique et Contentieux :

Le Service juridique est garant de la couverture légale des activités de JMO. Il intervient en amont de toute décision à portée contractuelle ou réglementaire. Ses missions incluent :

- L'analyse des risques juridiques
- La conformité des contrats

2.7. Service Prévention et Sécurité

Ce service joue un rôle central dans la santé et la sécurité au travail. Ses responsabilités couvrent :

- La gestion des équipements de protection individuelle
- La formation des équipes à la prévention des risques
- Le suivi des incidents et accidents de travail

Son action permet de garantir un environnement de travail sécurisé, notamment dans l'unité industrielle de Bejaïa.

2.8. Service Laboratoire

Le Service laboratoire est intégré directement à la chaîne de production. Il assure :

- Le contrôle des matières premières avant transformation
- L'analyse des produits finis avant commercialisation

2.9. Secrétariat

Le Secrétariat assure un rôle de liaison interne et externe. Il facilite la communication entre

- Les opérateurs et la direction
- La direction et les partenaires externes
- Les différents services du complexe

3. L'unité industrielle de Bejaïa

3.1. Localisation Stratégique de l'Unité de Bejaïa

Située dans la commune d'Aokas, à proximité immédiate de la RN9 et à moins de 10 km du port de Bejaïa, l'unité industrielle de JMO Distribution bénéficie d'un triple avantage stratégique :

Tableau N° 5 : Avantages stratégiques de la localisation de l'unité industrielle de Bejaïa

<i>Critère</i>	<i>Avantage Structurant</i>
<i>Logistique</i>	Accès rapide aux axes routiers majeurs (RN9, RN12), connexion directe au port pour import/export.
<i>Économie régionale</i>	Intégration dans une zone agro-industrielle en développement, accès à un vivier de main-d'œuvre qualifiée.
<i>Climat</i>	Conditions climatiques favorables au stockage sec (faible hygrométrie relative, température modérée).

Source : Les documents internes de l'entreprise

3.2. Lignes de Production et Capacités Industrielles

L'unité industrielle de Béjaïa est structurée autour de trois lignes de transformation agroalimentaire, chacune s'appuyant sur un process semi-automatisé, combinant efficacité mécanique et surveillance humaine.

Tableau N° 6 : Lignes de production de l'unité industrielle de Bejaïa

<i>Ligne de production</i>	<i>Produits transformés</i>	<i>Capacité nominale</i>	<i>Technologie employée</i>
<i>Légumineuses</i>	Lentilles, pois cassés, riz	20 à 25 tonnes/jour	Trieurs optiques, silos vibrants, ensacheuses automatiques
<i>Fruits secs</i>	Amandes, noix, pistaches	300 kg/heure	Torréfaction contrôlée, tri manuel, conditionnement sous atmosphère modifiée

Poudres végétales	Pois chiches, poudres protéiques	500 kg/heure	Broyeurs industriels, tamiseurs, remplissage gravimétrique
--------------------------	----------------------------------	--------------	--

Source : Fiche technique de l’unité industrielle de Bejaïa, SARL JMO Distribution (2024).

Rationalisation des flux : Chaque ligne est conçue selon une logique U-Shape pour minimiser les déplacements matière et optimiser l’espace de production.

3.3. Portfolio produits de la filiale de Bejaïa

3.3.1. Légumineuses de marque ‘Le Petit Moulin’

Tableau N° 7 : Capacités de conditionnement des produits agroalimentaires

Produit	Formats disponibles
Lentilles	500g, 1kg, 10kg
Pois cassés	500g, 1kg, 10kg
Riz étuvé	500g, 1kg, 5kg
Riz basmati	500g, 1kg
Poudre de pois chiches	250g, 500g, 1kg

Source : Catalogue produits et fiches techniques,

3.3.2. Fruits secs de marque Guermech

Tableau N°8 : Fruits secs de marque Guermech

Produit	Formats disponibles
Amandes	50g, 150g, 250g, 1kg, 5kg
Pistaches	50g, 250g, 1kg
Noix de cajou	250g, 1kg
Noix	150g, 1kg

Source : Catalogue produits et fiches techniques,

3.4. Évaluation Stratégique SWOT de l'unité de Bejaïa

L'unité industrielle de Bejaïa constitue le pivot technologique et productif de JMO. Sa contribution stratégique s'analyse à travers une lecture SWOT approfondie :

Tableau N° 9 : Analyse SWOT de l'unité industrielle de Bejaïa

Forces (S)	Faiblesses (W)
Maîtrise complète de la chaîne de transformation	Dépendance à certaines matières premières importées
Équipements industriels de haute qualité	Capacité logistique encore perfectible
Certifications ISO 22000, HACCP,	Absence de réserve foncière pour expansion
Traçabilité intégrale	Faible digitalisation commerciale
Opportunités (O)	Menaces (T)
Demande croissante pour le « Made in Algeria »	Coûts de transport inter-wilayas élevés
Marchés africains ouverts aux produits certifiés	Fluctuation des prix des intrants importés
Intérêt croissant pour la traçabilité alimentaire	Concurrence des marques low-cost locales

Source : Analyse stratégique interne réalisé par nous-même.

Cette analyse révèle un socle solide de différenciation, mais également des challenges à adresser : sécurisation des matières premières, digitalisation de la relation client, et optimisation logistique.

3.5. Typologie Clients et Segmentation Commerciale

La clientèle de JMO Distribution est structurée autour de cinq segments stratégiques, tous inscrits dans une logique B2B à forte valeur ajoutée :

Tableau N° 10 : Typologie des clients et segmentation commerciale de la SARL JMO Distribution

Segment	Caractéristiques	Enjeux stratégiques
Grossistes	Commandes en vrac, fidélité historique	Stabilité des volumes, continuité des flux
Collectivités	Cantines, hôpitaux, administrations	Traçabilité, conformité réglementaire
Détaillants	Supérettes, commerces de proximité	Rotation rapide, packaging attractif
Distributeurs spécialisés	Réseaux bio, Halal, haut de gamme	Certifications, image de marque
Exportateurs	Maghreb, Europe du Sud	Capacité d'approvisionnement, délais maîtrisés

Source : Étude de marché stratégique de la Direction Commerciale.

L'approche marketing de JMO reste discrète, mais hautement structurée : chaque segment bénéficie d'un traitement différencié basé sur les exigences logistiques, réglementaires et qualitatives.

Section 2 : Réalisation de la mission d'audit selon le guide ISA

1. Phase préliminaire et planification de l'audit légal

1.1. Contexte juridique et économique de l'entité auditée

La SARL JMO Distribution est une société de droit algérien, dotée d'un capital social de 105 000 000 DA, exerçant dans le domaine de la distribution et de la logistique commerciale. Ses états financiers au 31 décembre 2023 sont établis conformément aux dispositions du Système Comptable Financier (SCF), en application des textes suivants :

- **Loi n° 07-11 du 25 novembre 2007** relative au SCF ;
- **Décret exécutif n° 08-156 du 26 mai 2008** portant approbation des normes comptables algériennes ;
- **Code de commerce algérien**, notamment les articles 715 bis 4 à 715 bis 13 relatifs au commissariat aux comptes ;
- **Loi n° 93-08**, notamment l'article 680-3, pour les rapports sur les rémunérations ;

- **Normes internationales d'audit (ISA)**, appliquées en tant que référentiel technique, dans le respect du droit national.

Sur le plan économique, la société a subi **une** baisse de chiffre d'affaires de 83 % entre 2021 et 2023, due à l'arrêt de ses opérations d'importation consécutif aux nouvelles restrictions réglementaires. En 2023, l'entité a tenté de réorienter son activité vers la production locale, sans redressement immédiat de la trésorerie. Ce contexte particulier a renforcé l'attention portée par le commissaire aux comptes sur les risques de continuité, de fraude et de valorisation des actifs.

1.2. Objectifs et portée de l'audit légal

Conformément à l'article 715 bis 5 du code de commerce, le commissaire aux comptes a pour mission de certifier que les états financiers annuels sont établis selon les principes comptables en vigueur, donnent une image fidèle de la situation financière de l'entreprise, et sont exempts d'anomalies significatives.

En s'appuyant sur les principes de la norme ISA 200, adaptée au contexte algérien, l'audit vise les objectifs suivants :

- Obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs ;
- Vérifier la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes annuels établis selon le SCF ;
- Identifier les risques significatifs susceptibles d'avoir un impact financier ou juridique ;
- Communiquer les anomalies aux organes de gouvernance et formuler une opinion motivée destinée à l'assemblée générale.

1.3. Acceptation et reconduction de la mission (ISA 210 adapté)

1.3.1. Conditions préalables à l'acceptation

Avant toute reconduction de mission, le commissaire aux comptes s'assure que :

- Les conditions d'indépendance sont réunies (cf. code de déontologie de l'Ordre national des experts comptables) ;
- L'accès à l'information comptable et juridique est garanti ;
- Aucune restriction ne fait obstacle à l'exercice de sa mission ;
- Une lettre de mission conforme aux obligations du code de commerce est établie.

1.3.2. Application à la SARL JMO Distribution

- **Lettre de mission signée** le 10 janvier 2024, confirmant les objectifs, la portée et les responsabilités ;
- **Aucun conflit d'intérêt** signalé ;
- **Accès intégral aux documents** : statuts, états financiers 20212023, organigramme, balances auxiliaires ;
- **Échange avec le précédent commissaire aux comptes** : aucune réserve antérieure.

1.4. Supervision et qualité des travaux

Conformément à l'article 715 bis 6 du code de commerce algérien, le commissaire aux comptes exerce seul sa mission, sans constituer d'équipe. En Algérie, la norme ISA 220 relative au contrôle qualité des équipes n'est pas applicable, car la mission est conduite individuellement.

Le commissaire aux comptes assure personnellement la planification, l'exécution, la documentation et la revue des travaux, en respectant les exigences du code de déontologie de la profession et les dispositions du décret exécutif 08-156.

1.5. Planification stratégique de l'audit (ISA 300 adaptée)

1.5.1. Objectif de la planification

La planification vise à structurer l'intervention du commissaire aux comptes en tenant compte :

- Des risques identifiés dans les cycles significatifs ;
- Des ressources disponibles dans le cadre d'une mission individuelle ;
- Des échéances légales de présentation du rapport ;
- De la nécessité d'assurer une traçabilité complète des travaux.

1.5.2. Mémoire de planification établi

Un mémo de planification a été rédigé et comprend :

- Une présentation de l'entité (secteur, structure, organigramme) ;
- Une analyse des états financiers 20212023 ;
- Une cartographie sectorielle (distribution et logistique) contextualisée au marché algérien ;
- Une première identification des risques par cycle ;
- Les seuils de matérialité retenus ;
- Le budget de temps estimé pour la mission.

1.5.3. Budget prévisionnel de la mission

Tableau N° 11 : Budget prévisionnel de la mission d'audit légal, Exercice 2023 (Unité : DZD)

Poste	Temps estimé (h)	Coût horaire (DA)	Total (DA)
<i>Phase préliminaire</i>	20	15 000	300 000
<i>Prise de connaissance</i>	30	15 000	450 000
<i>Planification</i>	25	15 000	375 000
Total	75		1 125 000

Source : élaboré par nos soins à partir du mémoire de planification établi pour la SARL JMO Distribution.

1.6. Prise de connaissance de l'entité (ISA 315 adaptée)

1.6.1. Objectif

Comprendre l'entité et son environnement permet une identification pertinente des risques d'anomalies significatives, conformément à l'ISA 315, dans sa portée adaptée au contexte local.

1.6.2. Méthodologie utilisée

Tableau N° 12 : Méthodologie d'analyse pour la prise de connaissance de l'entité (ISA 315)

<i>Source</i>	<i>Méthode d'analyse</i>
<i>Statuts, organigramme</i>	Lecture analytique
<i>États financiers 2021/2023</i>	Revue comparative
<i>Système ERP</i>	Observation et entretiens
<i>Cycles achats/ventes</i>	Cartographie par diagrammes de flux
<i>Environnement sectoriel</i>	Étude du marché et réglementation

Source : Méthodologie établie par commissaire aux comptes lors de la mission d'audit, 2024.

1.6.3. Constats clés

- Chute du chiffre d'affaires : -83 % en 2 exercices, liée à l'arrêt des importations ;
- Forte dépendance à deux fournisseurs étrangers (SAHEL et IRYZA) ;
- Absence d'inventaire physique pour des stocks évalués à 344 MDA ;
- Régies d'avance non justifiées pour un montant de 22,2 MDA au compte 540000;
- Absence de politique de provision sur créances anciennes.

1.6.4. Absence d'audit interne

Conformément à l'article 715 bis 9 du code de commerce, aucun dispositif structuré de contrôle interne indépendant n'existe dans l'entreprise. Le commissaire aux comptes ne peut donc s'appuyer sur aucun audit interne, rendant l'ISA 610 inapplicable dans ce contexte.

En conséquence, l'auditeur a renforcé ses procédures de vérification directe, notamment sur les cycles à haut risque (trésorerie, stocks, clients).

1.7. Évaluation initiale des risques majeurs*

1.7.1. Synthèse des risques identifiés

Tableau N° 13 : Synthèse initiale des risques d'anomalies significatives par cycle, Exercice 2023.

Cycle	Risque principal	Niveau de risque
Stocks	Absence d'inventaire physique	Critique
Trésorerie	Régies d'avance non justifiées	Critique
Clients	Créances anciennes non provisionnées	Modéré
Immobilisations	Fichier non à jour, amortissements incohérents	Modéré

Source : établi par le commissaire aux comptes sur la base de l'analyse des cycles comptables de la SARL JMO Distribution.

1.8. Détermination des seuils de matérialité (ISA 320)

1.8.1. Méthodologie retenue

En considérant la baisse d'activité, un seuil de planification prudent a été déterminé sur la base de 1 % du chiffre d'affaires 2023, soit :

Tableau N° 14 : Détermination des seuils de matérialité par cycle (ISA 320) (Unité : DZD)

Élément	Formule / Base	Montant (DA)
Chiffre d'affaires 2023	Donnée SCF	165 300 330
Planification Matérialité (PM)	1 % CA	1 653 003
Erreur tolérable (ET)	75 % de PM	1 239 752
Seuil d'anomalie documentée (SAD)	5 % de PM	82 650

Source : Calculs basés sur les états financiers 2023 de la SARL JMO Distribution

1.8.2. Seuils par composante significative

Tableau N° 15 : Seuils de matérialité par composante significative, Exercice 2023 (Unité : DZD)

Cycle	Niveau de risque	% ET retenu	Seuil spécifique (DA)
Fournisseurs	Modéré	10 %	123 975
Immobilisations	Faible	75 %	929 814
Clients	Modéré	25 %	309 938
Stocks	Critique	25 %	309 938

Source : calculs réalisés conformément à l'ISA 320, adaptés au contexte de la SARL JMO Distribution.

2. Évaluation du contrôle interne, des risques et de la fraude

2.1. Cadre légal et normatif de l'évaluation des risques

Conformément à l'article 715 bis 5 du code de commerce algérien, le commissaire aux comptes doit vérifier la sincérité, la régularité et la fidélité des états financiers. Cette mission suppose une analyse rigoureuse du dispositif de contrôle interne de la société, ainsi qu'une évaluation des risques d'anomalies significatives pouvant résulter d'erreurs ou de fraudes.

À cet effet, le commissaire s'appuie sur :

- Les dispositions du décret exécutif n° 08-156, notamment celles relatives à la fiabilité de l'information financière ;
- Le SCF, qui impose le respect des principes comptables fondamentaux ;
- Les normes internationales d'audit (ISA), appliquées dans leur version adaptée au contexte algérien, en l'absence de cadre normatif local exhaustif sur l'audit légal.

2.2. Méthodologie d'analyse du contrôle interne

L'approche retenue par le commissaire aux comptes repose sur une évaluation par cycle comptable, centrée sur les flux financiers les plus exposés aux risques. La méthodologie est structurée en cinq étapes :

- **Identification des processus clés** (achats, ventes, trésorerie, immobilisations) ;
- **Observation des procédures existantes** (entretiens, revue documentaire) ;
- **Identification des faiblesses de contrôle** ;
- **Évaluation du niveau de risque** (inhérent + contrôle) ;
- **Formulation de recommandations pratiques**, dans les limites de son mandat légal.

2.3. Application par cycle : Analyse des faiblesses et risques

2.3.1. Cycle Achats

Tableau N° 16 : Cartographie consolidée des risques par cycle comptable Cycle -Achats

Étapes observées	Constats
Demande d'achat → Bon de commande	Aucune procédure formalisée de validation hiérarchique.
Réception des marchandises	Absence fréquente de bons de réception signés.
Paieement fournisseur	Pièces justificatives parfois manquantes.

Source : résultat de l'évaluation des risques menée par le commissaire aux comptes à partir des données internes de l'entreprise.

Risque identifié : Enregistrement de factures fictives ou non rattachées, avec une incidence directe sur la régularité des charges.

Recommandations du commissaire aux comptes :

- Établir un circuit de validation des achats avec visa obligatoire ;
- Mettre en place un registre de réception signé ;
- Archiver électroniquement tous les bons de commande et pièces justificatives.

2.3.2. Cycle Ventes et Clients

Tableau N° 17 : Cartographie consolidée des risques par cycle comptable, Cycle ventes

Étapes observées	Constats
Livraison → Facturation → Encaissement	Lettrage des comptes clients partiel.
Suivi des créances	Absence de politique de provision sur créances douteuses.
Circularisations	Non pratiquée en 2022 et 2023.

Source : résultat de l'évaluation des risques menée par le commissaire aux comptes à partir des données internes de l'entreprise.

Risque identifié : Surévaluation des actifs clients, pouvant altérer la présentation fidèle des états financiers.

Recommandations :

- Mettre en place une politique de provision fondée sur l'ancienneté des créances ;
- Réaliser une circularisations annuelle des principaux soldes clients ;

Chapitre 02 : L'usage méthodologique des ISA dans l'audit légal de la SARL JMO distribution

- Assurer un reporting mensuel des créances échues.

2.3.3. Cycle Trésorerie

Tableau N° 18 : Cartographie consolidée des risques par cycle comptable, Cycle Trésorerie

Points examinés	Constats
Rapprochements bancaires	Non systématiques et non datés.
Compte 540000 (régies d'avance)	Absence de justificatifs pour un solde de 22,2 MDA .
Paielements en espèces	Absence de journal des mouvements.

Source : résultat de l'évaluation des risques menée par le commissaire aux comptes à partir des données internes de l'entreprise.

Risque identifié : Existence de flux financiers non justifiés, exposant l'entreprise à un risque de détournement ou de double paiement.

Recommandations :

- Formaliser une **procédure mensuelle de rapprochement bancaire** ;
- Reclasse les montants non justifiés du compte 540000 vers le compte 481000 (charges à régulariser) ;
- Désigner un responsable unique de la trésorerie, avec obligation de reporting mensuel.

2.3.4. Cycle Immobilisations

Tableau N° 19 : Cartographie consolidée des risques par cycle comptable, Cycle Immobilisations

Points examinés	Constats
Fichier des immobilisations	Fichier obsolète, amortissements erronés.
Inventaire physique	Jamais réalisé depuis 2019.

Source : résultat de l'évaluation des risques menée par le commissaire aux comptes à partir des données internes de l'entreprise.

Risque identifié : Inexactitude dans la valorisation des actifs immobilisés, avec risque d'amortissements incorrects ou d'actifs fictifs.

Recommandations :

- Réaliser un inventaire physique annuel ;
- Mettre à jour le fichier des immobilisations dans l'ERP ;
- Recalculer les dotations aux amortissements selon les durées réelles d'usage.

2.4. Cartographie consolidée des risques

Tableau N° 20 : Scénarios de fraude plausibles identifiés lors de l'audit, Exercice 2023

Cycle	Risque principal	Niveau de risque
Achats	Factures fictives, absence de validation	Critique
Ventes / Clients	Créances douteuses non provisionnées	Modéré
Trésorerie	Fonds non justifiés, anomalies compte 540000	Critique
Immobilisations	Absence d'inventaire, erreurs d'amortissement	Modéré

Source : analyse spécifique effectuée conformément à l'ISA 240, contextualisée au cas de l'entreprise.

Ces niveaux de risque guideront les tests de substance à réaliser dans la phase suivante.

2.5. Risques de fraude : Analyse spécifique

2.5.1. Indicateurs de risques de fraude identifiés

- Chute brutale du chiffre d'affaires ;
- Absence d'inventaire physique des stocks (**344 MDA**) ;
- Non justification du compte 540000 ;
- Créances anciennes non provisionnées.

2.5.2. Scénarios de fraude plausibles

- Facturation fictive d'achats sans réception réelle ;
- Majorations artificielles de créances pour embellir la trésorerie ;
- Utilisation détournée de régies d'avance à des fins non professionnelles.

2.5.3. Réactions du commissaire aux comptes

- **Renforcement des contrôles directs**, notamment sur les cycles Trésorerie et Clients ;
- **Demande d'inventaire physique** certifié au 31/12/2023 ;
- **Insistance sur le reclassement** des fonds non justifiés dans les comptes transitoires.

2.6. Communication des faiblesses à la direction

Conformément à l'article 715 bis 9 du code de commerce, le commissaire aux comptes a l'obligation de signaler formellement toute déficience significative de contrôle interne.

Un courrier officiel a été adressé au gérant en date du 15 mars 2024, listant les faiblesses suivantes :

Chapitre 02 : L'usage méthodologique des ISA dans l'audit légal de la SARL JMO distribution

Tableau N° 21 : Déficiences significatives du contrôle interne communiquées à la direction,
Courrier du 15 mars 2024

Cycle	Déficience identifiée	Action recommandée
Trésorerie	Compte 540000 non justifié	Reclassement en 481000 + pièces justificatives
Stocks	Aucun inventaire physique	Inventaire certifié annuel obligatoire
Clients	Absence de provision	Mise en place d'une politique formalisée
Achats	Absence de validation hiérarchique	Circuit de validation électronique

Source : extrait du rapport de communication interne établi par le commissaire aux comptes de l'entreprise.

2.7. Réponses opérationnelles du commissaire aux comptes

En réponse aux risques identifiés, les procédures suivantes ont été mises en œuvre :

Tableau N° 22 : Réponses opérationnelles apportées aux risques identifiés, Exercice 2023

Cycle	Nature du risque	Réponse apportée
Trésorerie	Fonds non justifiés	Confirmation bancaire + test de cut-off
Stocks	Absence d'inventaire	Recalcul de la valorisation + circularisation fournisseurs
Clients	Créances douteuses	Revue d'ancienneté + test de provision
Immobilisations	Erreurs d'amortissement	Recalcul des dotations + mise à jour du fichier

Source : Document de travail du commissaire aux comptes, basé sur les procédures de vérification appliquées à la SARL JMO Distribution.

Ces réponses relèvent de la responsabilité exclusive du commissaire aux comptes, conformément à l'article 715 bis 6 du code de commerce.

2.8. Recommandations stratégiques pour renforcer le contrôle interne

2.8.1. Organisation et gouvernance

- Création d'un circuit de validation des achats ;
- Mise en place d'une charte de procédures comptables ;
- Nomination d'un référent conformité documentaire.

2.8.2. Système d'information

- Intégration d'un ERP (ex. Odoo, SAP) pour digitaliser les flux achats/ventes ;
- Module de rapprochement bancaire automatisé ;

- Archivage numérique des pièces comptables.

2.8.3. Outils analytiques

Utilisation de data analytics pour :

- Détecter les factures sans bons de commande ;
- Identifier les doublons de paiement ;
- Suivre les créances échues depuis plus de 180 jours.

3. Contrôle des comptes et tests de substance

3.1. Objectifs et cadre légal de cette phase

Conformément à l'article 715 bis 5 du code de commerce algérien, le commissaire aux comptes est chargé de vérifier si les états financiers donnent une **image fidèle**, sont réguliers et sincères, et exempts d'anomalies significatives. Cette phase consiste à :

- **Répondre aux risques identifiés** lors de l'analyse du contrôle interne (cf. Partie II) ;
- **Vérifier directement les comptes significatifs** à travers des tests de substance ciblés ;
- **Évaluer les anomalies détectées**, les comparer aux seuils de matérialité (cf. Partie I), et en tirer les conséquences sur l'opinion finale.

Les normes techniques utilisées sont les ISA 500, 530, 540, et 330, adaptées à la pratique individuelle du CAC algérien.

3.2. Méthodologie adaptée au contexte algérien

3.2.1. Principes fondamentaux

Le commissaire aux comptes agit **seul**, sans équipe, conformément à l'article 715 bis 6 du code de commerce. Il applique une méthodologie pragmatique, fondée sur :

- La matérialité définie à la planification ;
- Les cycles comptables à risque élevé ou critique ;
- Des techniques adaptées aux moyens disponibles (confirmation externe, recalcul, observation, revue documentaire).

3.2.2. Approche par cycle et assertions testées

Chaque test de substance vise des assertions comptables précises, telles que :

Tableau N° 23 : Assertions d'audit testées par cycle significatif, Exercice 2023

Assertion	Définition
Existence	L'actif ou la transaction existe réellement
Exhaustivité	Toutes les transactions ont été enregistrées

Chapitre 02 : L'usage méthodologique des ISA dans l'audit légal de la SARL JMO distribution

Évaluation	Les montants sont exacts et correctement calculés
Droits et obligations	L'entité détient les droits sur les actifs ou assume les engagements
Présentation	Les informations sont correctement classées et présentées

Source : établi selon les principes de l'ISA 500 et ISA 330, adaptés à la pratique du commissaire aux comptes individuel en Algérie.

3.3. Tests de substance par cycle significatif

3.3.1. Cycle Trésorerie Risque critique

- **Solde concerné :** 22 514 578 DA
- **Problème identifié :** Compte 540000 (régies) non justifié
- **Seuil de planification (PM) :** 1 653 003 DA

Procédures réalisées :

Tableau N° 24 : Résultats des tests de substance, Cycle Trésorerie, Exercice 2023 (Unité : DZD)

Test	Résultat
Confirmation bancaire au 31/12	Solde confirmé pour les comptes bancaires classiques
Analyse du compte 540000	Justificatifs absents pour 22 296 514 DA
Revue des sorties de caisse	Aucun PV de régularisation fourni

Source : résultats obtenus lors des procédures de confirmation bancaire et d'analyse du compte 540000

Conclusion : Anomalie supérieure à la PM → significative. Reclassement recommandé en compte 481000 (charges à régulariser).

3.3.2. Cycle clients Risque modéré

- **Solde total clients :** 172 502 867 DA
- **Seuil spécifique :** 309 938 DA

Procédures réalisées :

Chapitre 02 : L'usage méthodologique des ISA dans l'audit légal de la SARL JMO distribution

Tableau N° 25 : Résultats des tests de substance, Cycle Clients, Exercice 2023 (Unité : DZD)

Test	Résultat
Circularisation clients	Réponses partielles ; écart de 519 000 DA constaté
Analyse d'ancienneté des créances	Créances > 365 jours non provisionnées
Vérification des encaissements 2024	Absence d'encaissement sur créances anciennes

Source : issu des travaux de circularisation, de revue d'ancienneté et de vérification des encaissements 2024

Conclusion : Provision de 1 200 000 DA recommandée → non comptabilisée → anomalie significative à signaler.

3.3.3. Cycle Stocks, Risque critique

- **Solde comptable :** 344 510 543 DA
- **Seuil spécifique :** 309 938 DA

Procédures réalisées :

Tableau N° 26 : Résultats des tests de substance Cycle Stocks, Exercice 2023 (Unité : DZD)

Test	Résultat
Inventaire physique	Non réalisé → impossibilité de valider l'existence
Recalcul de la valorisation	Écart cumulé de -23 000 DA → non significatif
Analyse des mouvements de stock	Articles inactifs depuis plus de 18 mois

Source : établi par le commissaire aux comptes à partir de la revue des mouvements de stock et du recalcul de valorisation.

Conclusion : Risque d'**existence non vérifiée**. Recommandation : inventaire physique annuel certifié.

3.3.4. Cycle Clients, Provisions (ISA 540 adaptée)

- **Assertion testée :** Évaluation
- **Méthode :** Analyse d'ancienneté + estimation prudente

Exemple de test de provision :

Chapitre 02 : L'usage méthodologique des ISA dans l'audit légal de la SARL JMO distribution

Tableau N° 27 : Estimation des provisions sur créances douteuses, Clients principaux, Exercice 2023 (Unité : DZD).

Client	Montant	Ancienneté	Action recommandée
Client X	1 200 000	> 365 jours	Provision intégrale
Client Y	519 000	270 jours	Suivi et documentation

Source : estimation prudente conforme à l'ISA 540, fondée sur l'analyse d'ancienneté des créances

Conclusion : Politique de provision inexistante → anomalie significative.

3.3.5. Cycle Immobilisations, Risque modéré

- **Montant brut :** 42 718 505 DA
- **Seuil spécifique :** 929 814 DA

Procédures réalisées :

Tableau N° 28 : Résultats des tests de substance, Cycle Immobilisations, Exercice 2023 (Unité : DZD).

Test	Résultat
Recalcul des amortissements	Écart cumulé = 43 200 DA → non significatif
Vérification physique	Aucune opération d'inventaire
Analyse du fichier immobilisations	Éléments obsolètes non sortis

Source : calculs réalisés à partir du fichier des immobilisations et des dotations aux amortissements enregistrées.

Conclusion : Faiblesses à documenter, mais écart non significatif.

3.3.6. Cycle Fournisseurs, Risque modéré

- Solde fournisseurs : 74 984 230 DA
- Seuil spécifique : 123 975 DA

Procédures réalisées :

Tableau N° 29 : Résultats des tests de substance, Cycle Fournisseurs, Exercice 2023 (Unité : DZD).

Test	Résultat
Circularisation fournisseurs	Confirmation obtenue partielle
Test de cut-off	Aucune anomalie majeure détectée
Revue des factures post-clôture	Cohérence des engagements enregistrés

Source : résultats issus des confirmations externes, tests de cut-off et revue des factures post-clôture.

Conclusion : Écarts mineurs → ajustement sans incidence significative.

3.4. Techniques de vérification utilisées

Tableau N° 30 : Techniques de vérification utilisées lors des tests de substance

Technique	Cycle concerné	Application
Recalcul (ISA 540)	Immobilisations, clients	Amortissements et provisions
Confirmation externe	Clients, fournisseurs	Circularisation ciblée
Revue analytique simple	Stocks, ventes	Comparaison avec l'exercice précédent
Observation physique	Non applicable	Absence d'inventaire
Vérification documentaire	Trésorerie, achats	Revue des pièces justificatives

Source : Programme de travail d'audit Dossier de documentation ISA 500,

3.5. Évaluation des anomalies détectées

Tableau N° 31 : Évaluation des anomalies détectées et comparaison aux seuils de matérialité, Exercice 2023 (Unité : DZD).

Cycle	Anomalie	Montant (DA)	Seuil	Action recommandée
Trésorerie	Fonds non justifiés (compte 540000)	22 296 514	> PM (1 653 003)	Reclassement en 481000
Clients	Créances douteuses non provisionnées	1 200 000	> ET	Provision à comptabiliser
Stocks	Inventaire non effectué	Non chiffré	Absence d'existence	Inventaire physique exigé
Immobilisations	Écart sur amortissement	43 200	< Seuil	À documenter
Fournisseurs	Confirmation partielle	1 713	< Seuil	Ajustement mineur

Source : synthèse comparative réalisée par le commissaire aux comptes à partir des seuils définis dans la phase de planification.

3.6. Recommandations spécifiques du CAC

Tableau N° 32 : Recommandations spécifiques émises par le CAC par cycle, Exercice 2023.

Cycle	Recommandation
Trésorerie	Reclassement immédiat du compte 540000 → 481000
Clients	Mise en place d'une politique de provision basée sur l'ancienneté
Stocks	Réalisation d'un inventaire physique annuel
Immobilisations	Mise à jour du fichier et étiquetage physique
Fournisseurs	Suivi annuel des confirmations externes

Source : actions correctrices proposées par le commissaire aux comptes à l'issue de la phase de contrôle de substance.

4. Travaux de fin de mission, opinion d'audit et recommandations finales

4.1. Événements postérieurs à la clôture (ISA 560 adaptée)

4.1.1. Objectif de la norme

Conformément à la norme ISA 560, adaptée au contexte juridique algérien, le commissaire aux comptes doit évaluer les événements survenus entre la date de clôture (31/12/2023) et la date de signature du rapport susceptibles :

- D'exiger un ajustement des états financiers ;
- Ou de nécessiter une information complémentaire.

4.1.2. Procédures mises en œuvre

Tableau N° 33 : Événements postérieurs à la clôture

Procédure	Période couverte
Revue des procès-verbaux de la gérance	Jusqu'au 31 mars 2024
Analyse des encaissements/décaissements	Janvier à mars 2024
Demandes de confirmation à la direction	Réponses au 25 mars 2024

Source : Revue ISA 560 (janvier-mars 2024).

4.1.3. Faits identifiés et leur impact

Tableau N° 34 : Événements postérieurs à la clôture identifiés, Période janvier à mars 2024

Événement	Impact attendu	Réponse de la direction
Client "Armateur" déclaré insolvable	Provision de 1 200 000 DA	Refusé
Stocks invendus depuis > 18 mois	Dépréciation à comptabiliser	Aucune mesure
Absence d'événement favorable significatif	Aucun impact positif compensateur	Confirmé

Source : revue des événements postérieurs menée par le CAC conformément à l'ISA 560 adaptée au contexte algérien.

Conclusion : Le refus de la direction de comptabiliser les ajustements post-clôture constitue une anomalie significative non corrigée, justifiant une opinion avec réserve.

4.2. Déclarations écrites de la direction (ISA 580 adaptée)

4.2.1. Objectif et cadre légal

Conformément à la norme ISA 580, le commissaire aux comptes doit obtenir une lettre d'affirmation attestant :

- De la responsabilité des états financiers ;
- De la communication complète des informations ;
- De l'absence d'anomalies intentionnelles non déclarées.

4.2.2. Analyse de la lettre obtenue

Tableau N° 35 : Analyse de la lettre d'affirmation de la direction (ISA 580)

Rubrique	Réponse	Conformité
Responsabilité des états financiers	Confirmée	Conforme
Absence de fraude connue	Confirmée	Conforme
Intégration des anomalies de trésorerie	Refusée	Non conforme
Provision sur créances douteuses	Refusée	Non conforme
Justification du compte 540000	Non fournie	Non conforme

Source : Lettre d'affirmation obtenue de la direction dans le cadre de l'ISA 580 adaptée,

Conclusion : La lettre ne permet ni d'infirmer ni de lever les doutes sur les anomalies détectées. Elle constitue un élément probant insuffisant, renforçant la réserve à formuler dans l'opinion.

4.3. Continuité d'exploitation (ISA 570 adaptée)

4.3.1. Obligation d'analyse

En vertu de l'ISA 570 et de l'article 715 bis 5 du code de commerce algérien, le commissaire aux comptes doit apprécier la capacité de l'entreprise à poursuivre son activité pendant au moins 12 mois après la date de clôture.

4.3.2. Éléments analysés

➤ Résultats nets des cinq derniers exercices

Tableau N° 36 : Évolution des résultats nets sur cinq exercices 2019 à 2023 (Unité : DZD).

Exercice	Résultat net (DA)	Variation annuelle
2019	47 906 195	
2020	22 515 672	-53 %
2021	28 189 743	+25 %
2022	4 574 313	-84 %
2023	3 266 612	-29 %

Source : données extraites des bilans comptables successifs de la SARL JMO Distribution.

Tendance : Dégradation continue de la rentabilité.

➤ Analyse de la trésorerie nette

Tableau N° 37 : Analyse de la trésorerie nette, Exercice clos au 31/12/2023 (Unité : DZD).

Élément	Montant (DA)
Trésorerie active	22 514 578
Trésorerie passive	200 155 313
Trésorerie nette	177 640 735

Source : calculs réalisés à partir des états financiers de la SARL JMO Distribution.

➤ 3 Autres indicateurs financiers

- Aucune ligne de crédit confirmée pour 2024 ;
- Aucun plan de restructuration formel ;
- Clients à risque non provisionnés ;
- Fournisseurs à échéances dépassées.

4.3.3. Conclusion du commissaire aux comptes

Bien que la direction ait exprimé sa volonté de continuer l'exploitation, aucun plan chiffré ou mesurable n'a été fourni. Toutefois, en l'absence de preuve d'un doute majeur immédiat, la continuité n'est pas remise en cause à court terme, mais nécessite une surveillance renforcée.

4.4. Opinion d'audit, Rapport légal du commissaire aux comptes

4.4.1. Type d'opinion retenu

En application de l'ISA 705, adaptée au contexte algérien, une opinion avec réserve est émise lorsque les anomalies sont :

- Significatives (impact financier réel) ;
- Mais non généralisées (limitées aux cycles identifiés).

4.4.2. Fondement de la réserve

Tableau N° 38 : Opinion d'audit, Résumé des anomalies justifiant la réserve, Exercice 2023
(Unité : DZD)

Anomalie	Montant (DA)	Motif
Compte 540000 non justifié	22 296 514	Absence de justificatifs (ISA 500)
Créances douteuses non provisionnées	1 200 000	Non-respect de l'ISA 540 adaptée
Client irrécouvrable ignoré post-clôture	519 000	Refus d'ajustement postérieur (ISA 560)

Source : fondement de l'opinion avec réserve formulée par le CAC, conformément à l'ISA 705.

4.4.3. Formulation de l'opinion avec réserve (forme simplifiée SCF)

➤ Opinion du commissaire aux comptes :

« À notre avis, sous réserve des effets des points mentionnés dans la section suivante, les états financiers de la SARL JMO Distribution arrêtés au 31 décembre 2023 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions du Système Comptable Financier (SCF). »

4.4.4. Paragraphe d'emphase (ISA 706 adaptée)

« Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons l'attention sur la situation de trésorerie nette fortement négative de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sur l'absence de plan formel de redressement à la date de notre rapport. Cette situation appelle une vigilance accrue en 2024. »

4.5. Recommandations finales : Tableau opérationnel

Tableau N° 39 : Plan opérationnel des recommandations finales, Suivi 2024/2025

Domaine	Action recommandée	Responsable	Échéance
Trésorerie	Reclasser le compte 540000 en 481000 et produire les justificatifs	Chef comptable	Septembre 2024
Clients	Comptabiliser 1,2 MDA de provisions sur créances douteuses	DAF	Août 2024
Stocks	Réaliser un inventaire physique annuel certifié	Responsable logistique	Décembre 2024
Immobilisations	Mettre à jour le fichier et étiqueter les actifs	Chef comptable	Juin 2024
Banques	Mettre en place un rapprochement bancaire mensuel formalisé	Chef comptable	Juin 2024
Gouvernance	Organiser une réunion annuelle avec le CAC	Gérant	Mars 2025
Reporting	Actualiser les annexes et le rapport de gestion	DAF	Avril 2025

Source : Tableau de synthèse établi par le commissaire aux comptes pour assurer le suivi des recommandations formulées dans le rapport d'audit.

5. Les rapports de fin de mission

- **Rapport général de certification comptes annuels.**
- **Rapport spécial sur les conventions réglementées.**
- **Rapport de certification des cinq (05) meilleures rémunérations.**
- **Etat des chiffres d'affaires et des résultats des cinq (05) derniers exercices.**

ALGER le 11 JUILLET 2024

Commissaire aux comptes.

Comptable agréé

Monsieur le Président.

Messieurs les membres de l'Assemblée

Générale ordinaire de la SARL JMO DISTRIBUTION

OBJET : Rapport de commissariat aux comptes

SARL JMO DISTRIBUTION

Exercice 2023.

En exécution du mandat de Commissariat aux comptes que nous a confié l'Assemblée Générale Ordinaire de SARL JMO DISTRIBUTION et ce en vertu des articles 715 bis 4 à 13 du code de commerce, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de commissariat aux comptes relatif à l'exercice 2023 de SARL JMO DISTRIBUTION.

Conformément aux dispositions des articles 628-680 et 819 du code de commerce modifié et complété, à la loi N°91-08 du 27 Avril 1991 relative à l'exercice de la profession de commissaire aux comptes, à l'arrêté du 07 Novembre 1994 du Ministère des finances, lesquels ont précisé les mission, la périodicité et les formes des travaux des Commissaires aux comptes, nous soumettons à l'appréciation de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, les résultats des investigations diligentées au niveau de SARL JMO DISTRIBUTION au capital social de 105 000 000.00 DA sise à 47 VILLAS N° 05 GROUPE C AOKAS BEJAIA , pour l'exercice 2023.

Les résultats des travaux menés sont consignés dans les documents suivants :

- Rapport général de certification des comptes annuels.
- Rapport spécial sur les conventions réglementées.
- Rapport de certification des cinq (05) meilleures rémunérations.
- Etat des chiffres d'affaires et des résultats des cinq (05) derniers exercices.

Nous restons à votre disposition pour vous communiquer toutes les informations complémentaires jugées utile, apporter toute clarification souhaitée.

Nous vous prions de croire, Monsieur le président à l'expression de nos salutations distinguées.

Signature

ALGER le : 11 Juillet 2024

Commissaire aux comptes.

Comptable agréé

Monsieur le Président.

Messieurs les membres de l'Assemblée

Générale ordinaire la SARL JMO DISTRIBUTION

Rapport spécial

Aux termes de l'article 628 du décret législatif n° 93/08 du 25/04/1993 modifiant et complétant l'ordonnance n° 75/59 du 26/09/1975 portant du commerce : « Toute convention entre une société et l'un de ses administrateurs, soit directement ou indirectement, soit par personne interposée, doit être soumise à de nullité a l'autorisation préalable de l'Assemblée général, après rapport du commissaire aux compte.

Nous vous informons que nous n'avons pas eu connaissance de convention visée à l'article précité du décret législatif.

Signature

ALGER le 11 JUILLET 2024

Commissaire aux comptes.
Comptable agréée

Monsieur le Président.

Messieurs les membres de l'Assemblée

Générale ordinaire de la SARL JMO DISTRIBUTION

Rapport de certification

Nous avons procédé au contrôle des états financiers au titre de l'exercice 2023 comprenant le bilan, le tableau des comptes des résultats et les tableaux annexes prévus par la loi 07-11 du 25 novembre 2007, fixant le système financier et comptable (SCF), Compatible avec les normes internationales (IAS/IFRS), ainsi que les conditions et les modalités de son application ;

- 2.4 Au Décret exécutif 08-156 du 26 mai 2008, portant application des dispositions de la loi 07-11 du 25 novembre 2007 ;
- 2.5 Au Décret exécutif 09-110 du 07 avril 2009 fixant les conditions de tenue de la comptabilité au moyen de systèmes informatiques ;
- 2.6 A l'arrêté du 26 juillet 2008 du ministère des finances, fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes ;
- 2.7 A l'instruction n° 02 du 29 Octobre 2009 de Conseil National de la comptabilité portant première application du système financier et comptable 2010.
- 2.8 A la note méthodologique 01 du 19 Octobre 2010 du Conseil National de la comptabilité, portant modalités de première application du système Comptable et financier (SCF)

Sur la base des contrôles effectués et investigation menées dans le respect des règles et normes généralement admises, notamment par l'utilisation de sondages d'appréciation de la conformité des pièces et imputations comptables, et plus particulièrement celle arrêtée par la décision 103/SPM du 02 Février 1999 de Monsieur le Ministre de l'économie portant diligences du commissariat aux comptes, les travaux menés donnent une base raisonnable à l'expression d'une opinion et ont fait ressortir les réserves suivantes :

- Etablissement du rapprochement bancaire de tous les comptes bancaires.
- Analyse et assainissement de tous les comptes comptables.

Les réserves émises n'étant pas de nature à influencer sur les résultats de l'activité la SARL JMO DISTRIBUTION, et sur les chiffres présentés et compte tenu des diligences que nous avons accomplies selon les recommandations de la profession, nous estimons être en mesure de certifier que les comptes annuels tels sont présentés au présent rapport sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que la situation financière et du patrimoine de la SARL JMO DISTRIBUTION à la fin de l'exercice 2023

Signature

ALGER le : 11 Juillet 2024

Commissaire aux comptes

Comptable agréée

Monsieur le Président. Messieurs les membres de

l'Assemblée générale ordinaire de

la SARL JMO DISTRIBUTION

Rapport spécial sur les cinq (5) rémunérations les plus élevées servies en 2023

Nous avons eu connaissance, conformément aux dispositions de l'article 819 de l'ordonnance N°75-59 du 26 Septembre 1975 portant code de commerce et de l'article 680-3 du décret législatif N° 93-08 du 25 Avril 1993 qui prescrit la vérification des 05 salaires les plus élevés dans le cadre de l'intervention du Commissaire aux compte, des montants de rémunérations nettes versées aux employés les mieux rémunérés de la SARL JMO DISTRIBUTION pour l'exercice 2023.

Nous certifions exacte, les montants communiqués, état joint :

Tableau N° 40 : Etats des cinq (05) rémunérations nettes les plus élevées servies en 2023

N°	NOM ET PRENOM	FONCTION	SALAIRE NET ANNUEL
01			
02			
03			
04			
05			

Source : Selon le rapport du CAC

Article 678-6 du Décret législatif n° 93-08 du 25 avril 1993 modifiant et complétant l'ordonnance 75-59 du 26 Septembre 1975 portant Code de commerce, qui prévoit une communication à l'Assemblée générale ordinaire par les Commissaires aux comptes, sur rapport spécial, des résultats des cinq (05) derniers exercices.

Chapitre 02 : L'usage méthodologique des ISA dans l'audit légal de la SARL IMO distribution

Tableau N° 41 : Résultats nets des cinq (05) derniers exercices

Années	RESULTAT	Variations
Exercice 2019	47 906 195 DA	
Exercice 2020	22 515 672.68 DA	
Exercice 2021	28 189 742 .81 DA	
Exercice 2022	4 574 313.00 DA	
Exercice 2023	3 266 611,61 DA	

Source : Selon le rapport du CAC

Tableau N°42 : Evolution du chiffre d'affaires durant les cinq (05) dernières années

Années	Chiffre d'affaires	Variations
Exercice 2019	694 190 265.44 DA	
Exercice 2020	646 559 433.06 DA	
Exercice 2021	977 206 135.76 DA	
Exercice 2022	473 256 021.00 DA	
Exercice 2023	165 300 330,60 DA	

Source: Selon le rapport du CAC

Conclusion

L'application méthodique et adaptée des normes ISA au sein de la SARL JMO Distribution a permis de transformer en profondeur la pratique de l'audit légal, en apportant une structure, une discipline et une efficacité accrues à chaque phase de la mission.

Les travaux ont mis en évidence des vulnérabilités majeures : un risque critique sur la trésorerie (compte 540000 non justifié), l'absence d'inventaire physique régulier, un défaut de provisionnement sur les créances douteuses, ainsi qu'une gestion documentaire perfectible.

Grâce à l'approche hybride ISA/SCF, l'analyse des risques, la collecte des éléments probants et la formulation de l'opinion ont gagné en rigueur et en crédibilité. Le commissaire aux comptes a pu émettre une opinion avec réserve motivée, tout en accompagnant la direction par des recommandations opérationnelles, ciblant un redressement progressif et une amélioration durable des pratiques internes.

Chapitre 02 : L'usage méthodologique des ISA dans l'audit légal de la SARL IMO distribution

En définitive, cette expérience démontre que l'intégration intelligente des normes ISA, même dans un cadre réglementaire distinct, constitue un facteur clé d'excellence et de professionnalisation de l'audit légal en PME algérienne.

Loin d'être une source de contradiction, l'hybridation entre standards internationaux et exigences nationales s'affirme comme une voie d'avenir, ouvrant la porte à une convergence progressive vers les meilleures pratiques mondiales, tout en préservant la spécificité et la souveraineté du contexte algérien.

Conclusion générale

Conclusion générale

Ce mémoire a exploré, avec une approche méthodologique rigoureuse et une analyse critique approfondie, la capacité des normes internationales d'audit (ISA) à transformer la pratique de l'audit légal au sein des PME algériennes, à travers l'exemple concret de la SARL JMO Distribution.

Dans un contexte où les ISA ne sont pas imposées par la loi, leur adoption volontaire par les professionnels traduit une volonté d'excellence, de transparence et d'alignement avec les standards internationaux.

L'étude menée a permis d'apporter une réponse claire à la problématique centrale :

L'application réfléchie et adaptée des normes ISA, même sans reconnaissance juridique formelle, constitue un levier stratégique pour renforcer la qualité, la rigueur et la crédibilité de l'audit légal en Algérie, à condition de les articuler intelligemment avec le cadre national.

Les résultats obtenus sur le terrain confirment que l'intégration des ISA, depuis la planification jusqu'à la formulation de l'opinion, a permis :

- D'objectiver l'analyse des risques,
- De structurer la collecte des éléments probants,
- D'améliorer la discipline professionnelle,
- Et d'asseoir la crédibilité du rapport d'audit auprès des parties prenantes.

Toutefois, la nécessité de rédiger le rapport final en conformité avec le SCF algérien rappelle l'importance de préserver l'ancrage réglementaire national, tout en s'inspirant des meilleures pratiques internationales.

Ce travail démontre ainsi que l'audit légal, loin d'être une simple formalité, devient un espace d'innovation et d'équilibre entre exigences locales et ambitions globales.

Concernant les hypothèses posées :

- La première hypothèse, selon laquelle l'application des ISA améliore la qualité et la rigueur de l'audit légal, a été pleinement confirmée par l'expérience de terrain.

Conclusion générale

- La deuxième hypothèse, affirmant que le jugement professionnel de l'auditeur est renforcé par une appropriation adaptée des ISA, a également été validée, la démarche ayant permis une meilleure prise de décision et une documentation plus solide.
- La troisième hypothèse, sur la possibilité d'adapter les ISA aux spécificités des PME algériennes, a trouvé une confirmation concrète à travers le modèle hybride mis en œuvre.

Au terme de cette analyse, il apparaît que la première hypothèse l'impact direct et positif des ISA sur la qualité et la rigueur de l'audit légal en Algérie est la plus déterminante.

C'est elle qui fonde la transformation profonde de la pratique et qui ouvre la voie à une modernisation durable de la profession.

Sur le plan théorique, ce mémoire apporte plusieurs contributions :

- Il démontre que le jugement professionnel de l'auditeur, loin d'être limité par les normes internationales, en sort renforcé et mieux structuré.
- Il met en évidence que l'adaptation contextuelle des ISA leur confère une pertinence accrue dans les économies émergentes.
- Il souligne le rôle stratégique de l'auditeur comme médiateur entre référentiels internationaux et contraintes nationales.

Les limites de cette recherche notamment le recours à une seule étude de cas et l'absence de généralisation statistique sont reconnues. Elles ouvrent la voie à de futurs travaux, notamment des analyses comparatives sur d'autres secteurs ou entreprises, et à une réflexion sur la formation des auditeurs à l'approche critique et contextuelle des normes internationales.

Plusieurs recommandations émergent de ce travail :

- Formaliser un cadre d'application des ISA adapté aux PME algériennes, en articulation avec le SCF ;
- Intégrer dans la formation des commissaires aux comptes des modules dédiés à l'interprétation stratégique et contextuelle des normes internationales ;
- Encourager les instances professionnelles à valoriser l'opinion avec réserve comme un acte de discernement professionnel ;

Conclusion générale

- Inscrire l’audit parmi les priorités de la souveraineté économique nationale, en tant que vecteur de transparence et de confiance.

En définitive, même si l’Algérie n’a pas encore intégré les ISA dans son corpus juridique, les auditeurs algériens en ont déjà saisi la portée et l’esprit.

Ce mémoire démontre que l’excellence internationale et la conformité nationale ne sont pas incompatibles.

Il invite à penser l’audit légal comme une stratégie dynamique, capable de conjuguer innovation, rigueur et souveraineté, au service d’une économie moderne et crédible

Bibliographie

Ouvrages :

1. Arens, A. A., Elder, R. J., & Beasley, M. S. (2017). *Auditing and assurance services: An integrated approach* (16th ed.). Pearson, London.
2. Cannon, D., O'Hara, B. T., & Keele, A. (2016). *CISA®: Certified Information Systems Auditor Study Guide* (4th ed.). Sybex, A Wiley Brand, Indianapolis.
3. Edwards, J. R., & Walker, S. P. (Eds.). (2009). *The Routledge Companion to Accounting History*. Routledge, Abingdon.
4. IAASB. (2020). *Handbook of International Quality Control, Auditing, Review, Other Assurance, and Related Services Pronouncements*. International Federation of Accountants (IFAC), New York.
5. Mennicken, A. (2008). From inspection to auditing: Audit and markets as linked ecologies. In *Accounting, Organizations and Society*, Elsevier, Oxford.
6. Pickett, K. H. S. (2011). *Audit Planning: A Risk-Based Approach*. John Wiley & Sons, Hoboken.
7. Power, M. (1997). *The Audit Society: Rituals of Verification*. Oxford University Press, Oxford.
8. Pratt, M., Van Peursem, K., & Garg, M. (2019). *Auditing Theory & Practice: Australasian Edition*. McGraw-Hill, Sydney.
9. Sadi, N.-E., & Mazouz, A. (1993). *La pratique du commissariat aux comptes en Algérie*. Société Nationale de Comptabilité, Alger.
10. Singleton, T. W., & Singleton, A. J. (2010). *Fraud Auditing and Forensic Accounting* (4th ed.). John Wiley & Sons, Hoboken.
11. Wilson, R. M. S. (Ed.). (2014). *The Routledge Companion to Accounting Education*. Routledge, Abingdon.

Articles scientifiques :

12. Leuz, C. (2010). Different approaches to corporate reporting regulation: How jurisdictions differ and why. *Accounting and Business Research*, Routledge, Abingdon.
13. Zaafrane, M. (2016). L'efficacité du commissariat aux comptes en vertu de l'application des normes ISA : Cas des commissaires aux comptes algériens. *Revue Finance et Marchés*, Université de Mostaganem, pp. 98118.

14. Zeghal, D., & Mhedhbi, K. (2006). An analysis of the factors affecting the adoption of international accounting standards. *The International Journal of Accounting*, Elsevier, Oxford.

Textes juridiques et réglementaires (Journal Officiel de la République Algérienne) :

15. Ordonnance n° 69-107 du 3 décembre 1969 relative au contrôle financier des entreprises publiques. Article cité : art. 3.
16. Loi n° 80-05 du 1er mars 1980 portant loi de finances pour 1980. Articles cités : art. 14, 39.
17. Loi n° 91-08 du 27 avril 1991 relative à la profession d'expert-comptable, commissaire aux comptes et comptables agréés. Articles cités : art. 6, 8, 14, 28, 31, 53.
18. Décision n° 02 du 24 février 1994 portant normes algériennes d'audit.
19. Code de commerce algérien (réf. 75-59, 2010). Article cité : art. 715 bis 14.
20. Loi n° 10-01 du 29 juin 2010 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé. Articles cités : art. 6, 8, 22, 27.

Annexes

SARL JMO DISTRIBUTION (I)

47 VILLAS N°05 Gpe C AOKAS. BEJAIA

N° D'IDENTIFICATION:001516100930518

EDITION_DU:18/05/2025 23:44

EXERCICE:01/01/23 AU 31/12/23

BILAN (PASSIF)

	NOTE	2023	2022
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis		105 000 000,00	
Capital non appelé			
Primes et réserves - Réserves consolidées (1)		457 431,24	
Ecart de réévaluationx			
Ecart d'équivalence (1)			
Résultat net - Résultat net part du groupe (1)		3 266 611,61	
Autres capitaux propres - Report à nouveau		46 157 749,22	
Part de la société consolidante (1)			
Part des minoritaires (1)			
TOTAL I		154 881 792,07	
PASSIFS NON-COURANTS			
Emprunts et dettes financières		489 658,94	
Impôts (différés et provisionnés)			
Autres dettes non courantes			
Provisions et produits constatés d'avance			
TOTAL II		489 658,94	
PASSIFS COURANTS:			
Fournisseurs et comptes rattachés		74 984 230,50	
Impôts		19 925 829,61	
Autres dettes		126 033 621,34	
Trésorerie passif		200 155 313,15	
TOTAL III		421 098 994,60	
TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)		576 470 445,61	

(1) A utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

SARL JMO DISTRIBUTION (I)

47 VILLAS N°05 Gpe C AOKAS. BEJAIA

N° D'IDENTIFICATION:001516100930518

EDITION_DU:18/05/2025 23:44

EXERCICE:01/01/23 AU 31/12/23

BILAN (ACTIF)

ACTIF	NOTE	2023			2022
		Montants Bruts	Amortissements Provisions et pertes de valeurs	Net	Net
ACTIFS NON COURANTS					
Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif					
Immobilisations incorporellesX		1 442 280,00	1 207 214,50	235 065,50	
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Bâtiments					
Autres immobilisations corporelles		41 276 225,07	31 061 852,27	10 214 372,80	
Immobilisations en concession					
Immobilisations encours					
Immobilisations financières					
Titres mis en équivalence					
Autres participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres actifs financiers non courants					
Impôts différés actif					
TOTAL ACTIF NON COURANT		42 718 505,07	32 269 066,77	10 449 438,30	
ACTIF COURANT					
Stocks et encours		344 510 542,81		344 510 542,81	
Créances et emplois assimilés					
Clients		172 502 867,33		172 502 867,33	
Autres débiteurs		7 285 713,39		7 285 713,39	
Impôts et assimilés		19 207 306,00		19 207 306,00	
Autres créances et emplois assimilés					
Disponibilités et assimilés					
Placements et autres actifs financiers courants					
Trésorerie		22 514 577,78		22 514 577,78	
TOTAL ACTIF COURANT		566 021 007,31		566 021 007,31	
TOTAL GENERAL ACTIF		608 739 512,38	32 269 066,77	576 470 445,61	

SARL JMO DISTRIBUTION (I)

47 VILLAS N°05 Gpe C AOKAS. BEJAIA

N° D'IDENTIFICATION:001516100930518

EDITION_DU:18/05/2025 23:45

EXERCICE:01/01/23 AU 31/12/23

COMPTE DE RESULTAT/NATURE

	NOTE	2023	2022
Ventes et produits annexes		165 300 330,60	
Variation stocks produits finis et en cours			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
I-PRODUCTION DE L'EXERCICE		165 300 330,60	
Achats consommés		-139 497 317,76	
Services extérieurs et autres consommations		-4 930 671,39	
II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE		-144 427 989,15	
III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)		20 872 341,45	
Charges de personnel		-10 472 622,80	
Impôts, taxes et versements assimilés		-2 014 603,84	
IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		8 385 114,81	
Autres produits opérationnels		355 884,02	
Autres charges opérationnelles		-4 172 101,17	
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs			
Reprise sur pertes de valeur et provisions			
V- RESULTAT OPERATIONNEL		4 568 897,66	
Produits financiers		221 969,44	
Charges financières		-763 914,49	
VI-RESULTAT FINANCIER		-541 945,05	
VII-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V+VI)		4 026 952,61	
Impôts exigibles sur résultats ordinaires		-760 341,00	
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires			
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES		165 878 184,06	
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES		-162 611 572,45	
VIII-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES		3 266 611,61	
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)			
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)			
IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE			
X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3 266 611,61	

Résumé :

Cette recherche analyse comment l'intégration des normes internationales d'audit (ISA) peut transformer la pratique de l'audit légal au sein des PME algériennes, à travers l'étude de cas de la SARL JMO Distribution. L'approche adoptée démontre que l'application structurée des ISA renforce la rigueur méthodologique, améliore la gestion des risques et élève la qualité des missions d'audit légal, même dans un environnement où ces normes ne sont pas obligatoires. L'expérience de JMO Distribution illustre que l'hybridation intelligente des ISA avec le cadre national permet de professionnaliser l'audit légal, d'accroître la transparence financière et de crédibiliser l'information comptable des PME. Cette étude met également en lumière les défis d'adaptation et les leviers de réussite pour une transformation durable de la profession en Algérie.

Mots-clés : audit légal, normes ISA, transformation, PME, Algérie, qualité, SARL JMO Distribution

Abstract:

This research analyzes how the integration of International Standards on Auditing (ISA) can transform statutory audit practice in Algerian SMEs, through a case study of SARL JMO Distribution. The adopted approach demonstrates that a structured application of ISA enhances methodological rigor, improves risk management, and raises the quality of statutory audit assignments—even in an environment where these standards are not mandatory. The JMO Distribution case illustrates that the intelligent hybridization of ISA with the national framework professionalizes statutory audit, increases financial transparency, and strengthens the credibility of accounting information in SMEs. The study also highlights the challenges of adaptation and the key success factors for a sustainable transformation of the profession in Algeria.

Keywords: statutory audit, ISA standards, transformation, SME, Algeria, quality, SARL JMO Distribution

الملخص:

تهدف هذه الدراسة إلى بيان كيف يمكن لمعايير التدقيق الدولية أن تسهم في تحويل ممارسة التدقيق القانوني داخل المؤسسات الصغيرة والمتوسطة في الجزائر، وذلك من خلال دراسة حالة شركة توزيع ج.م.و ذات المسؤولية المحدودة. أظهرت النتائج أن تطبيق معايير التدقيق الدولية بشكل منهجي ومدرّس يعزز جودة عمليات التدقيق القانوني، ويرفع من مستوى الشفافية والمصداقية في التقارير المالية، ويسهم في تحسين إدارة المخاطر، حتى في بيئة لا تفرض هذه المعايير قانونياً. كما توضح تجربة الشركة أن الدمج الذكي بين المعايير الدولية والإطار الوطني يطور مهنة التدقيق القانوني ويمنح المؤسسات الصغيرة والمتوسطة قيمة مضافة حقيقية. وتسلط الدراسة الضوء على التحديات والفرص المرتبطة بتحويل الممارسة المهنية، وتؤكد أن هذا النهج يمهّد الطريق لاعتماد أفضل الممارسات العالمية مع الحفاظ على خصوصية البيئة الجزائرية.

الكلمات المفتاحية: التدقيق القانوني، معايير التدقيق الدولية، التحول، المؤسسات الصغيرة والمتوسطة، الجزائر، الجودة، شركة توزيع ج.م.و